

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

Journal de Neuchâtel, du canton et des régions avoisinantes

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois	1 mois
SUISSE:	30.—	15.25	7.75	2.70
ÉTRANGER:	49.—	25.—	14.—	5.—

Tarif réduit pour certains pays. Prière de se renseigner auprès de l'administration du journal.

214^{ème} année

PARAIT TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE

Fondé en 1738

1, RUE DU TEMPLE-NEUF ET 6, RUE DU CONCERT - TÉLÉPHONE 5 65 01 - CHÈQUES POSTAUX IV 176

ANNONCES

21 ct. le millimètre, min. 25 mm. - Petites annonces locales 14 ct. min. Fr. 1.50 - Avis tardifs 50 et 63 ct. - Réclames 75 ct., locales 50 ct. (de nuit 63 ct.), Mortuaires 30 ct.

Pour les annonces de provenance extra-cantonale : Annonces Suisses S. A., «ASSA» agence de publicité, Genève, Lausanne et succursales dans toute la Suisse.

A LA VEILLE DES VENDANGES

Situation alarmante dans notre viticulture

Les vendanges commencent. Au sujet de la qualité, nos viticulteurs ne se plaignent pas cette année. Le tirage en degrés est élevé, et l'on encratera une bonne goutte. Le soleil qui est revenu, ces derniers jours, donne encore les grappes, et si l'action pour le raisin de table a été compromise par la pluie jusqu'à présent, elle peut être encore corrigée et améliorée, bien qu'il ne faille pas se faire trop d'illusions: il sera difficile d'atteindre les 500,000 kilos initialement prévus.

Mais alors que chacun, en ce pays vigneron, devrait être à la joie des vendanges toutes proches, un lourd malaise pèse sur le monde viticole non seulement dans notre canton, mais dans l'ensemble des vignobles de Suisse française. Nos lecteurs ont pris connaissance des débats parfois houleux qui se sont déroulés samedi dernier à Lausanne, à l'assemblée de la Fédération romande des vigneronnes et des demandes qu'ont adressées les intéressés à la Confédération.

C'est que, pour la branche viticole, la situation est véritablement alarmante. Rien que pour le blanc et le rouge suisses, les stocks représentent encore dans l'ensemble du pays 134 millions de litres, alors qu'il en subsistait 109 millions l'année dernière. Et si l'on ajoute à ce chiffre la récolte de 1952 supputée à quelque 70 millions, la quantité de vin à disposition des consommateurs dépasse les 200 millions, de quoi satisfaire les besoins de trois années.

Dans notre canton, l'action de blocage entreprise précédemment a été incontestablement utile, et il serait souhaitable qu'elle se renouvelât cette année. Mais de la récolte 1951, un million de litres seulement avait été débloqué au 31 août, si bien qu'il restait en cave à ce moment-là 2,500,000 litres sans compter 580,000 litres de blanc de 1950. Ce sont les caves coopératives qui disposent des plus gros stocks. Bref, la récolte 1952 comprise, ce sont six millions de litres au bas mot que nos viticulteurs neuchâtelois auront à écouler après les vendanges (1). Peut-on imaginer sans inquiétude ce que cela représente ?

Quels remèdes proposer à une telle situation ? On peut — théoriquement — en énumérer beaucoup ; mais dans la réalité, c'est une autre affaire. La Fédération romande des vigneronnes a réclamé de nouvelles mesures restrictives concernant l'importation de crus étrangers. Inutile de répéter ici que nous sommes liés par nos accords commerciaux et qu'on ne saurait empêcher, au surplus, notre public de demander des grands vins du dehors. Quand le statut du vin, contenu dans la nouvelle législation agraire, entrera en vigueur, satisfaction partielle sera donnée à nos viticulteurs puisqu'on obligera nos importateurs à prendre en charge une partie de la récolte indigène.

A Neuchâtel, le lundi du Jeûne, les

délégués des diverses associations viticoles et vinicoles du canton, ainsi que les représentants des communes et des groupements intéressés se sont réunis au Château, sous la présidence du département cantonal de l'agriculture, comme ils le font chaque année, et ils ont pris deux décisions de nature assurément à provoquer une amélioration.

La première — sur laquelle nous reviendrons — a trait à l'appellation du « Neuchâtel », appellation qui ne pourra plus être appliquée à un vin titrant moins de 63 degrés Oechsle. C'est là une importante mesure en faveur d'une qualité de plus en plus poussée. La seconde tend à une revalorisation des prix, bien nécessaire assurément, revalorisation dont le principe seul a été admis, car, pas plus que l'année dernière, il n'est apparu possible de fixer un prix avant les vendanges. Les prix seront déterminés par la suite en tenant compte de la qualité, de la quantité et des frais de production.

On pourra regretter que la discipline, à cet égard, n'ait pas pu être observée par l'ensemble du monde viticole neuchâtelois. Les encaveurs de l'Est du canton, on le sait, ont déjà fixé le prix de la gerle de blanc à 100 fr. et celui de la gerle de rouge à 140 fr. Nous avons signalé, l'autre jour, les raisons qu'ils ont avancées. D'une façon générale, il sera permis de tirer de ce fait une constatation, à savoir que l'organisation professionnelle dans la viticulture n'est pas encore au point autant qu'on pourrait le désirer en pays neuchâtelois.

Notre journal avait émis naguère l'idée d'une Chambre neuchâteloise de la viticulture. Nous ne méconnaissons certes pas les efforts méritoires accomplis par les associations actuelles et par le département cantonal. Mais il peut paraître que cette Chambre serait à même de débattre, sur un plan plus organique, avec continuité et au moyen des pouvoirs qui lui seraient conférés, des questions de prix, de qualité, de production et d'écoulement. Ses décisions devraient être ensuite sanctionnées par l'Etat. Son rôle serait de parer aux effets souvent fâcheux d'un libéralisme économique sans frein tout en accomplissant parallèlement une besogne dont l'Etat doit se charger présentement. Mais il y faudrait, de la part de nos producteurs, un sens complet de la solidarité doublé d'un esprit de discipline sans défaillance. A cette condition, cette institution serait à la longue un des facteurs permettant de surmonter la crise. Il en est d'autres que nous examinerons dans un prochain article. René BRAICHET.

(1) Ces chiffres, ainsi que certaines remarques contenues dans cet article et dans celui qui suivra sont tirés d'une substantielle causerie que M. Edm. Guinand, président de la Société des propriétaires encaveurs neuchâtelois, a donnée récemment au Rotary-club de notre ville.

LA SIGNATURE À MOSCOU DE L'ACCORD SINO-RUSSE



Les pourparlers sino-russes qui se sont déroulés pendant plusieurs semaines à Moscou ont abouti à un accord. Voici M. Vichinsky, ministre des Affaires étrangères soviétique, apposant sa signature sur le nouveau traité. On reconnaît derrière le ministre le généralissime Staline ayant à sa droite M. Chou en Lai, ministre des Affaires étrangères de la République populaire chinoise.

Accusé d'avoir accepté 18,000 dollars d'un groupe d'hommes d'affaires pour financer sa campagne électorale

Le sénateur Richard Nixon a plaidé son innocence à la télévision américaine

Emue, l'opinion publique, a acquitté le candidat républicain à la vice-présidence

LOS ANGELES, 24 (A.F.P.) — Dans une « confession » radiotélévisée à laquelle assistaient, à Cleveland, le général et Mme Eisenhower, le sénateur Richard Nixon, candidat républicain à la vice-présidence, a affirmé, mardi soir, qu'il n'avait « rien fait de mal »

en acceptant 18,000 dollars d'un groupe d'hommes d'affaires pour l'aider à payer ses « dépenses professionnelles ». « Je n'ai pas gardé un sou pour moi », a-t-il dit.

Seul dans le studio avec sa femme Patricia, le sénateur, la mine grave, parlant sans texte, a poursuivi ce qu'il a appelé « une conversation entre Dieu, le peuple américain et moi », en donnant un décompte détaillé des sommes reçues et leur emploi. Il a avoué également son passé d'officier de marine au cours de la dernière guerre, dans le Pacifique, puis il a conté comment il avait acheté une maison de 40,000 dollars à Washington, sur laquelle il doit encore vingt mille dollars.

Puis le sénateur s'est écrié : « Je ne suis pas un lâcheur. Je m'en remets à la décision du Comité national républicain, mais je ne pense pas que je devrais me retirer... Je ne veux pas nuire aux chances de victoire du général Eisenhower, c'est pourquoi je m'en remets au comité... »

Nixon a alors demandé à ses auditeurs invisibles de télégraphier immédiatement leur opinion au Comité national républicain. Le sénateur de Californie a conclu sa « confession » radiotélévisée (qui coûte 75,000 dollars au parti républicain) en attaquant à son tour ses adversaires sur le plan financier.

(Lire la suite en dernières dépêches)

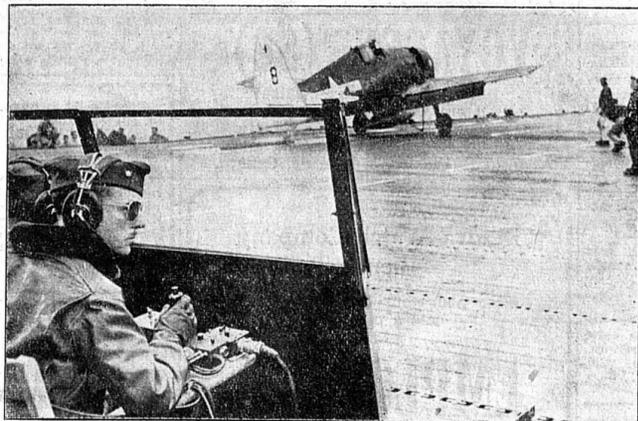
(Lire la suite en dernières dépêches)

M. Nixon a exposé l'état de ses finances personnelles et demandé... un plébiscite

Le correspondant de Washington de la « Tribune de Genève » affirme que M. Nixon a réussi à toucher la corde sensible d'un nombre considérable d'Américains. Plaidant innocent, M. Nixon a trouvé le ton pathétique qui convenait pour persuader qu'il est un homme pauvre et que, n'ayant rien à cacher, il place son sort dans les mains de concitoyens qui diront, par leur réaction, s'ils veulent ou non le conserver comme coéquipier d'Eisenhower. M. Nixon conviait ainsi simultanément par 62 émetteurs de télévision et 750 postes émetteurs de radio à télégraphier au général Eisenhower, prenant parti pour ou contre l'honnêteté du candidat républicain à la vice-présidence. Il est unique dans l'histoire politique américaine qu'un

candidat offre une véritable biographie de ses finances personnelles et qu'il demande à être plébiscité par un extraordinaire referendum populaire précédant de six semaines le scrutin lui-même.

Des avions téléguidés en action en Corée



Il y a quelques jours, les Américains ont révélé pour la première fois qu'ils utilisaient des bombardiers téléguidés en Corée. Ceux-ci sont d'anciens chasseurs du type « Hellcat ». Voici un de ces bombardiers quittant le pont d'un porte-avions. A gauche, l'officier dirige l'envoi de l'appareil dont le parcours sera ensuite corrigé par un écran de télévision à bord du navire.

Un sous-marin français a disparu en Méditerranée avec 48 hommes à bord

Les bâtiments de l'escadre de Toulon et des avions participent aux recherches

PARIS, 24 (A.F.P.) — « On a de sérieuses inquiétudes sur le sort du sous-marin « La Sybille », du groupe d'action antisous-marins, qui était en exercice sur les côtes de Provence », communique le secrétaire d'Etat à la marine.

Les bâtiments de l'escadre et les avions de la marine renforcés par des moyens venus de Toulon participent aux recherches.

Quarante-huit hommes à bord

PARIS, 24 (A.F.P.) — Le sous-marin « La Sybille », qui aurait dû remonter de plongée à la fin de la matinée, partici-

paît à un exercice d'un groupe d'action antisous-marins.

« La Sybille » fait partie d'un groupe de quatre sous-marins prêts en 1951 par la Grande-Bretagne à la France pour l'entraînement des forces antisous-marines. Les caractéristiques de « La Sybille », qui date de 1941 (anciennement « Sportsman ») sont les suivantes : 775 tonnes en surface, mille tonnes en plongée ; longueur 66 mètres, largeur 7 m. 30, tirant d'eau 4 mètres, vitesse 14 nœuds en surface, 10 nœuds en plongée. Armement : une pièce de 76 millimètres, six tubes lance-torpilles. Equipage : quarante-cinq hommes et trois officiers.

(Lire la suite en dernières dépêches)

Avant le scrutin fédéral du 5 octobre

Le contingentement du tabac est anticonstitutionnel

Les articles économiques de la Constitution fédérale garantissent en principe la liberté du commerce et de l'industrie. La Confédération n'a le droit d'y déroger que lorsque l'intérêt général le justifie, notamment pour sauvegarder d'importantes branches économiques ou professions menacées dans leur existence, ou pour conserver une forte population paysanne, assurer la production de l'agriculture et consolider la propriété rurale. Et encore faut-il, pour que l'autorité ait la possibilité d'intervenir, que les branches et professions en question aient pris « les mesures d'entraide qu'on peut raisonnablement exiger d'elles ».

Ces dispositions sont formelles, limitatives même au sens juridique. Elles mettent nettement une limite à l'intervention de l'Etat dans l'économie libre et, par voie de conséquence, constituent une digue combien nécessaire contre l'étatisme.

C'est précisément à ces articles 21 bis et 32 de la Constitution que se réfère la nouvelle loi fédérale concernant l'imposition du tabac, cette loi contre laquelle un référendum a été lancé et qui sera soumise au verdict populaire le 5 octobre prochain.

De quoi s'agit-il ? Le Conseil fédéral entend mettre l'industrie des cigares au bénéfice de nouveaux avantages fiscaux et donner une base légale au système dit des contingents. Ce système avait été introduit déjà en 1937, en vertu du droit de réquisition, puis d'une ordonnance concernant l'A.

V.S., dans le but d'atténuer les effets de la concurrence et de sauvegarder autant que possible l'existence des petites manufactures de cigares. La nouvelle loi n'a pour but que de légaliser définitivement ce régime. Elle prévoit qu'un contingent de matières brutes sera fixé, tous les trois ans, pour chaque entreprise. Au cas où les fabricants dépasseraient ce contingent, ils devront

Qui doit faire les frais des abris antiaériens ?

Notre correspondant de Berne nous écrit :

Le 5 octobre, le peuple suisse doit se prononcer sur deux projets législatifs. L'un, dont j'ai déjà parlé ici, concerne le contingentement du tabac destiné à la fabrication des cigares, l'autre, d'une portée beaucoup plus considérable, règle la construction d'abris antiaériens dans les immeubles existants. Alors qu'il existe depuis quelques années des dispositions légales qui obligent à aménager de tels abris dans les bâtiments locatifs en construction, l'arrêté soumis au vote du souverain doit avoir pour effet d'étendre cette obligation à tous les immeubles à l'usage d'habitation dans les localités de plus de 2000 habitants.

C'est là une mesure indispensable de défense nationale. Les autorités, tirant la leçon des expériences de la guerre totale, ne peuvent négliger la protection des populations civiles. Aussi, au parlement, lorsque le projet fut en discussion, seuls les com-

munistes firent une opposition de principe. On pouvait donc penser que les nouvelles dispositions entreraient en vigueur sans passer l'épreuve du referendum. Mais, au Conseil national déjà, un vif débat s'éleva sur la question d'argent.

La construction des abris coûtera environ 500 millions. C'est une très lourde charge. Certes, pareille somme ne sera pas versée en une seule fois ; la dépense doit s'échelonner au long de six années.

Le Département militaire s'en tenait au principe que les frais engagés pour la défense des populations civiles incombent d'abord aux civils eux-mêmes. Il avait donc prévu, dans un premier projet, que la Confédération verserait une subvention de 10 %, canton et commune ensemble une autre de 20 %, le solde, soit 70 % étant payé par les intéressés, propriétaires et locataires. G. P.

(Lire la suite en 4^{ème} page)

L'INGÉNU VOUS PARLE...

L'automne

Nous voilà en automne. Passagers involontaires sur le vaisseau du Temps, nous avons franchi une fois de plus ce cap de l'équinoxe qui, pour Virgile, était aussi celui des tempêtes. « Que dirai-je des tempêtes et des constellations d'automne ? » s'écrie le poète des « Géorgiques ». Nous avons changé tout cela, heureusement. L'automne est plutôt pour nous la saison des grandes journées calmes et lumineuses, malgré leur air dolent et pathétique. Dans la littérature moderne, l'automne a eu ses amants passionnés, ne fût-ce que Gustave Droz, un écrivain qui, à la fin du siècle dernier, a connu la vogue et le succès, pour tomber aujourd'hui dans un profond oubli. « Je donnerais volontiers deux écus pour un automne » écrivait-il. Gustave Droz était-il un grand chasseur ou transpirait-il trop facilement ?

L'automne est tout d'abord, évidemment, un temps d'abondance, où les fruits tiennent quelquefois, quand les frimas n'ont pas été trop tardifs ni les cent ou mille parasites que combattent les horticulteurs trop voraces, la promesse des fleurs. Les vigneronnes l'attendent avec une impatience facilement alarmée ; mais dès que les ruges d'encre n'accablent plus leurs menaces à l'horizon, ils se réjouissent de voir se traîner les brumes matinales que perce et dissipe vers midi un soleil serein et chaud encore. Et, tandis qu'ils pressurent le raisin, les poètes, eux, se pressent les méninges pour en extraire quelque élégie digne de cette saison dont le nom rime avec celui de Pomone et à laquelle, pour cette raison peut-être, ils attribuent volontiers le genre féminin. Hélas ! qui dira les torts de la rime ? Verlainne, qui fut encore un rimeur scrupuleux, n'avait-il pas été lui-même victime de cette servitude avant de s'en plaindre dans son « Art poétique » ?

Sur le soleil dardait un rayon monotone

Si plein d'indulgence qu'on soit pour les poètes, ces rêveurs un peu fous, qui ont des idées à eux et ne parlent pas le langage de tout le monde, ce « détoner » étonne un peu, vraiment, appliqué à la bise, qui siffle, hurle, vous transperce et vous glace, mais ne fait guère « subitement explosion » selon la définition que le dictionnaire donne du verbe « détoner ».

Un autre poète, Fabre d'Eglantine, qui s'est aussi occupé de l'automne pour en rebaptiser les mois selon les exigences républicaines, n'a pas été plus heureux avec lui. Il a été mieux inspiré par le printemps. Germin, Floréal, Prairial, c'est assez joli, coquet et pimpant, et ça dit avec grâce ce que cela veut dire. Mais si vous ignorez le latin et ne parlez pas l'italien, comment Vendémiaire évoquerait-il vos yeux ou à vos oreilles le temps des vendanges ? Est-ce cette incongruité philologique, ce péché contre la simplicité de la poésie populaire qui devait être chère aux sans-culottes que ce Conventionnel élégiaque finit par expier sur l'échafaud ?

La Révolution a passé ; l'automne, lui, revient rituellement chaque année. En reprenant leurs anciens noms, si absurdes et peu loquaces qu'ils soient, ses mois ont pourtant assez bon air, puisque cet air qui n'est qu'un r permet aux amateurs d'huîtres de déambuler sans danger leur plat de prédilection.

L'INGÉNU.

Des milliers d'hirondelles épuisées seront transportées par avion sur les bords de l'Adriatique

GRAZ, 24 (Reuter). — Des milliers d'hirondelles épuisées par la brusque vague de froid, seront transportées sur les côtes de l'Adriatique grâce à un « pont aérien ».

Lors de leur grande migration vers le sud, ces oiseaux ont été surpris par le froid dans la région de Graz. Les plus forts et les plus âgés ont pu continuer à voler, mais les plus jeunes et les plus faibles sont restés en arrière. La société de Graz pour la protection des animaux leur est venue en aide. Les oiseaux épuisés ont été rassemblés dans tous les quartiers de la ville. Des cages remplies d'oiseaux ont été dirigées par la voie des airs sur Fiume, où les hirondelles pourront poursuivre leur vol vers des lieux plus cléments.

LIRE AUJOURD'HUI

EN QUATRIÈME PAGE : Reflets de la vie du pays

EN HUITIÈME PAGE : Une assemblée au Désert par Dorette Berthoud

A propos des biens de la Maison de Savoie par Pierre-E. Briquet

Rédaction: 6, rue du Concert
Réception de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. Le samedi jusqu'à 12 h.
Service de nuit de 21 h. à 3 h. du matin
La rédaction ne répond pas des manuscrits soumis et ne se charge pas de les renvoyer

Feuille d'avis de Neuchâtel

Téléphone 5 65 01 - Chèques postaux IV 178

Les avis mortuaires et avis tardifs peuvent être remis jusqu'à 2 heures du matin. Sonnette de nuit: 6, rue du Concert.

Administration: 1, Temple-Neuf

Bureaux ouverts au public: 8 h. à 12 h. et 14 h. à 17 h. 30. Le samedi jusqu'à 12 h.

Les annonces sont reçues jusqu'à 11 h. 45 (grandes annonces 10 h.); le samedi jusqu'à 9 h. pour le numéro du lundi

AVIS OFFICIELS



COMMUNE DE SAINT-BLAISE

Assemblée des propriétaires de vignes

Les propriétaires de vignes situées sur le territoire de Saint-Blaise sont convoqués en assemblée générale le jeudi 25 septembre 1952, à 20 heures, à la salle de Justice (Hôtel communal).

ORDRE DU JOUR:

Préavis sur la levée du ban des vendanges.

Enchères de vendanges

Le Conseil communal de Saint-Blaise expose en vente par enchères publiques, jeudi 25 septembre 1952, à 20 h. 15, à la salle de Justice (Hôtel communal) la vendange des vignes en blanc que la commune possède sur son territoire.

Pour visiter les vignes, s'adresser à M. R. Engel, directeur des domaines.

Saint-Blaise, le 24 septembre 1952.

Le Conseil communal.



VILLE de Neuchâtel

PERMIS DE CONSTRUCTION

Demande de M. Numa Felletier de construire une maison d'habitation à la rue Matile, sur l'artifice 7885 du cadastre. Les plans sont déposés au bureau de la police des constructions, hôtel communal, jusqu'au 9 octobre 1952.

Police des constructions.



VILLE de Neuchâtel

BAN DE VENDANGE

Le Conseil communal a fixé les bans de vendange au vendredi 26 septembre 1952 pour le rouge, et au lundi 29 septembre 1952 pour le blanc.

Direction de la police.

IMMEUBLES

Hôtel-café-restaurant

à vendre dans station d'hiver et d'été renommée du Jura vaudois. Excellent emplacement sur passage important avec vue sur le lac et les Alpes. Bons bâtiments modernes avec grande salle, douze chambres, confort, chauffage central à mazout.

Ecrire sous chiffres PV 81030 L à Publicitas, Lausanne.

Jura vaudois Home d'enfants

à vendre dans station d'hiver et d'été renommée. Neuf chambres, nursery. Installations modernes. Confort, chauffage central. Prix intéressant. Pourrait être acheté comme maison de vacances ou d'habitation.

Ecrire sous chiffres PZ 81034 L à Publicitas, Lausanne.

Boulangerie

pâtisserie - tea-room (lac de Neuchâtel), à vendre, Fr. 100,000.- avec immeuble. Belle situation. Recettes Fr. 48,000.- l'an, deux tiers pâtisserie. - Agence DESPONT, Ruchonnet 41, Lausanne.

On cherche à acheter une

parcelle de terrain

environ 600 m2. Adresser offres écrites à T. O. 726 au bureau de la Feuille d'avis.

A vendre pour cause de départ, dans quartier est de Neuchâtel, à proximité du tram.

VILLA FAMILIALE

de six pièces, tout confort. Libre, tout de suite. Adresser offres écrites à R. A. 720 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche à louer, éventuellement achat plus tard.

propriété de cinq à huit pièces. - Adresser offres écrites à F. Y. 736 au bureau de la Feuille d'avis.

URGENT

Dame seule cherche petit appartement, confort, prix modéré, ville ou environs. Ecrire sous chiffres G. 75735 X à Publicitas, Genève.

Nous cherchons à louer

grand appartement

ensoleillé de dix pièces, ou MAISON AVEC JARDIN Région faubourg de l'Hôpital, Vieux-Châtel ou Crêt-Taconnet. Eventuellement quai Léopold-Robert. Adresser offres écrites à R. T. 670 au bureau de la Feuille d'avis.

OFFRES D'EMPLOIS

ON CHERCHE

bon vigneron

pour la culture de 26 ouvriers neuchâtelois. Logement à disposition. Faire offres par écrit à M. H. Hiltpolt, régisseur de l'Hôpital bourgeois de Soleure, à la Neuveville.

Quel jeune homme désirant se créer une situation stable avec bon gain, voudrait accepter un poste de

REPRÉSENTANT

pour la visite des ménages dans un rayon délimité et exclusif à Neuchâtel. Bonne instruction sera donnée à un intéressé provenant d'une autre profession.

Nous donnons fixe, commissions et frais. Commissions à taux progressifs. Instruction par film (méthode américaine).

Offres manuscrites sous chiffre NY 5652 St à Annonces Suisses S. A. ASSA, Neuchâtel.

Vendeuse auxiliaire

confection est demandée par

Lamaison du tricot

VOYAGEUR (SE)

Organisation de vente aux particuliers engagerait encore un fort vendeur (se) pour secteur Jura bernois. Clientèle existante. Bonnes conditions et belle collection. - Offres à Agence SIV, Weber, 3, Faucille, Genève.

Bulova Watch Company Bienne

engage pour tout de suite ou pour date à convenir

EMPLOYÉ (E)

de fabrication, sérieux, actif, expérimenté, connaissant à fond les fournitures d'horlogerie, spécialement les cadrans. - Faire offres écrites à la main avec copies de certificats à BULOVA WATCH COMPANY rue Heilmann 43, Bienne.

SERRURIERS

Se présenter ou faire offres à Roue de l'Ouest S. A., Cornaux.

Zinguerie de Colombier S. A.

engage

manœuvres

pour son département de zingage.

On demande

MÉCANICIEN

de première force. Place stable. Bon salaire. Garage Touring Lausanne S. A., Lausanne.

PRESSANT

Pour le 1er octobre, deux demoiselles demandent à louer, chambre meublée ou non, de préférence indépendante, si possible part à la cuisine ou logement d'une chambre et cuisine. Dey Christiane, Roc 4, Neuchâtel.

Couple (professeur) cherche à louer une ou deux

chambres meublées

avec possibilité de cuisiner. Adresser offres écrites à C. O. 723 au bureau de la Feuille d'avis.

Fabrique de montres soignées de Neuchâtel cherche:

deux régleuses connaissant le point d'attache
deux metteurs (ses) en marche
deux horlogers complets
un retoucheur

Places stables et intéressantes sont offertes à ouvriers qualifiés. - Faire offres sous chiffres P 5975 N à Publicitas, Neuchâtel.

On cherche jeune homme et jeune fille comme auxiliaires aux machines

Personnes travailleuses et honnêtes peuvent se présenter à l'Imprimerie Paul Attinger S. A., Avenue Rousseau 7

On cherche femme de ménage pour quelques heures tous les matins (aspirateur, cirage). Tél. 5 25 74.

Mécanicien

serait engagé pour tout de suite. S'adresser: atelier de mécanique J. Schelling, route d'Auverrier, Peseux. Tél. 8 20 42.

On demande une

femme de ménage

une à deux heures chaque matin. Tél. 5 18 73.

On cherche pour tout de suite une

fillette de salle

pour pension soignée. - Bons soins assurés. Adresser offres écrites à U. E. 742 au bureau de la Feuille d'avis.

Ouvrières

seraient engagées pour petits travaux de séries. S'adresser Usine Max Pandel S. A., Corcelles.

On cherche

employée de maison

sachant cuire, pour une famille de quatre personnes habitant Neuchâtel. Demander l'adresse du No 735 au bureau de la Feuille d'avis.

Voyageuses (eurs)

voulant s'adjointre article intéressant, facile à placer. Gros gain. Adresser offres écrites à E. W. 740 au bureau de la Feuille d'avis.

Réglages

500 à 600 réglages avec ou sans mise à marche de 5/8", 7/8", 8/8" sont à sortir régulièrement. - S'adresser à M. Edouard Dubois, Chaussée de la Boine 22. Tél. 5 66 60.

Ménage soigné de deux personnes cherche

femme de ménage

trois matins par semaine. Adresser offres écrites à A. N. 733 au bureau de la Feuille d'avis.

Pour le 15 octobre, on cherche une

JEUNE FILLE

honnête pour tenir un ménage soigné de trois personnes. Vie de famille. Congés réguliers. Adresser offres écrites à V. E. 730 au bureau de la Feuille d'avis.

FEMME DE MÉNAGE

Couple d'un certain âge cherche personne de confiance pour cuisiner et entretenir ménage modeste. Bons gages assurés. Ecrire à M. Charles Dubled, J.-F. Houriet 5, le Locle.

PERSONNE DE CONFIANCE

(même d'un certain âge) trouverait place dans ménage de deux messieurs, à la campagne. Toutes commissions et avantages offerts. Ecrire en donnant références à Montandon frères, Chaux, Fleurier.

DEM. A ACHETER

Nous sommes acheteurs de vendange rouge. Samuel Châtenay S. A., Neuchâtel. Tél. 5 11 33.

Je suis acheteur d'occasions

objets tels que: petits fourneaux en caillottes, «Ciney», potagers émaillés, couleuses, fûts à fermentation. Agents s'abstenir. Offres avec indication de prix à Hans Riedo, occasions, Valis 21, Fribourg.

LA CEINTURE DE FLANELLE DES TEMPS ACTUELS

Méfiez-vous des imitations, exigez la bande de garantie

Contre lumbagos, rhumatismes, troubles digestifs, refroidissements

Reins au chaud la ceinture laine filés Lastex du Docteur M. GIBAUD



DEM. D'EMPLOIS

Jeune couturière

habile cherche place dans bonne maison de confection. Date d'entrée fin octobre 1952. Adresser offres écrites à U. Z. 705 au bureau de la Feuille d'avis.

Jeune garçon

de 15 ans, ayant suivi l'école secondaire, cherche place à Neuchâtel, où il aurait l'occasion d'apprendre le français. Vie de famille désirée. Pour tous renseignements s'adresser à famille Erlmann, Bahnhofstrasse 20, Brugg (Argovie).

Jeune homme, 19 ans, possédant diplôme Ecole de commerce, cherche place

d'employé de bureau

de préférence comptabilité. Entrée immédiate ou date à convenir. Adresser offres écrites à L. A. 731 au bureau de la Feuille d'avis.

étudiant technicien

cherche place pour trois mois dans un bureau d'architecte. Offres sous chiffres K 5774 Y à Publicitas, Berne.

Comptable expérimenté

se chargerait de la tenue de comptabilités. - Ecrire sous chiffres V. H. 683 au bureau de la Feuille d'avis.

JEUNE FILLE

pour aider la maîtresse de maison. Demander l'adresse du No 725 au bureau de la Feuille d'avis.

Jeunes filles

16 à 18 ans, habiles et travailleuses, seraient engagées immédiatement pour apprendre une belle partie de l'horlogerie. S'adresser dès le début, 1 fr. 30 à l'heure. - Vacances payées. Faire offres à case postale 232, Neuchâtel.

CAISSIÈRE

sérieuse et de confiance serait engagée à la boutique Henri Huguenin à Fleurier. Eventuellement personne serait mise au courant.

JEUNE FILLE

ayant terminé apprentissage commercial, longue pratique de bureau et séjour d'un an comme aide-ménagère à Stockholm, cherche place pour environ trois mois dans commerce éventuellement aiderait au magasin et au ménage afin de se perfectionner dans la langue française. Offres sous chiffres OFA 10385 E à Oreil Füssli-Annonces, Aarau.

EMPLOYÉE DE BUREAU

au courant de divers travaux de bureau, cherche place pour entrée à convenir. Faire offres sous chiffres D. E. 728 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche à placer pour l'hiver,

JEUNE FILLE

de 15 ans, allant encore à l'école, dans famille tranquille où elle aurait l'occasion de suivre l'école secondaire ou l'école primaire supérieure. A côté de ses devoirs d'école elle pourrait faire quelques petits travaux de ménage. Prière de faire offre avec indication du prix de pension désiré à M. Hans Maber, instituteur, Aichenstorf, Berne.

On cherche un

aquarium

d'occasion (sans poisson). Adresser offres écrites à S. Z. 743 au bureau de la Feuille d'avis.

A VENDRE

FUMIER

bovin Demander l'adresse du No 721 au bureau de la Feuille d'avis.

Dans sa boutique

SIBERIA FRIVOLITÉ

ne vous offre que des exclusivités

SIBERIA FRIVOLITÉ

14, rue de l'Hôpital NEUCHÂTEL

A VENDRE

Alimentation

à remettre, cause de santé. Chiffre d'affaires intéressant. Agence s'abstenir. Offres sous chiffres P 7273 Y à Publicitas, Yverdon.

AVIS MÉDICAUX

Dr G. Bernhard

Médecin-dentiste

ABSENT

En service militaire jusqu'au 19 octobre

REMERCIEMENTS

Les enfants et la famille de Monsieur Eugène MEYLAN, très touchés de l'affection et de la sympathie dont ils ont été entourés durant les jours tragiques qu'ils viennent de traverser, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur grand deuil et leur expriment leur profonde reconnaissance.

Peseux et Genève, septembre 1952.

Advertisement for Fondues ILILICO. Includes text: 'Une nouvelle boîte: UNE FONDUE TOUTE PRÊTE...', 'la meilleure qu'on serve...', 'Pour 2 personnes: 250 gr. 2.30, 400 gr. 3.50', 'AU COMPTOIR SUISSE HALLE 6 STAND No 630', 'EN VENTE PARTOUT'.

Advertisement for POISSONS FRAIS. Includes text: 'NOTRE CHOIX DE POISSONS FRAIS', 'Perches et filets - Bondelles Palées et filets - Truites de rivière et du lac', 'LEHNHERR TRESOR TEL. 5 30 92'.

Advertisement for COLOMBUS. Includes text: 'Le plus complet et le plus moderne des appareils de nettoyage', 'COLOMBUS', 'Depuis Fr. 603.- ou depuis Fr. 21.- par mois'.

Advertisement for SPICHIGER. Includes text: 'Une tache à votre habit: vite un flacon de Mencioline', 'SPICHIGER', '6, Place-d'Armes - Neuchâtel - Tél. 5 11 45'.

Advertisement for SERRURIERS. Includes text: 'SERRURIERS', 'Se présenter ou faire offres à Roue de l'Ouest S. A., Cornaux.'

Advertisement for Zinguerie de Colombier S. A. Includes text: 'Zinguerie de Colombier S. A.', 'engage manœuvres pour son département de zingage.'

VEL* fait merveille pour la lingerie délicate

* Plus besoin de frotter, ce qui use les tissus, plus de dépôt calcaire qui détruit les fibres. Plus de couleurs ternes! Fr. 4.—, 2.50 et 5.50; en vente partout.

Grâce à son merveilleux pouvoir détersif, VEL fait tout le travail en ménageant les tissus au maximum!

Colgate-Palmolive S. A. Zurich



Fr. 29.80 daim noir avec garniture en vernis



Fr. 29.80 daim noir semelle intermédiaire et noué combinés en vernis



Fr. 29.80 daim noir semelle intermédiaire vernis

J. KURTH S. A.
Neuchâtel

A VENDRE
50 m² lino usagé
deux milieux balatum, 230 x 275 cm., bords déchirés; un encadrement de lit, à l'état de neuf. Accessoires pour aspirateurs Hoover. S'adresser: Spichiger, Neuchâtel, Place-d'Armes 6.

SIBERIA FURS

Elégance...

14, rue de l'Hôpital - Neuchâtel

PÉDICURE

Mme LINDER
Saint-Honoré 18 Tél. 5 15 82
BAS A VARICES

Le nouveau **VOLTA**

Très avantageux nos excellentes saucisses du Jura pur porc Fr. 1.— la paire
BOUCHERIE CHARCUTERIE **Leuenerger**
Trésor Tél. 5 21 20

TROUSSEAU
Couvertures de laine. Chemises pour messieurs. Vêtements de travail. Facilités de paiement. Demandez échantillons à Trousseau pour Tous, Auvier.
Fr. 421.—
En vente chez

LIBRAIRIE
Médailles et Croix
Mlle **JACOB**
ORATOIRE 3

MOTO
« TRIUMPH »
1950, parfait état. S'adresser: tél. (039) 3 12 29.



Je fais moi-même mes permanentes à la maison
C'est si simple, grâce à SABA-WELL, le produit inoffensif. Cette permanente à froid tient de trois à six mois.
L'emballage contient un mode d'emploi et toutes les fournitures.

Flacon pour 1 permanente = Fr. 7.20 + luxe
Flacon pour 3 permanentes = Fr. 12.50 + luxe

En vente dans les drogueries
Dépôt pour le canton:
Phindler
PARFUMERIE
Rue de l'Hôpital 9 - Tél. 5 22 69

BAISSE DE PRIX

Une bonne nouvelle! Choisissez maintenant les bandes hygiéniques Camelia et vous serez étonnée de constater comme elles vous permettent de passer les jours critiques de façon plus agréable et discrète. Considérez aussi les nouveaux prix réduits. Les bandes CAMELIA satisfont à toutes les exigences de la femme et de la jeune fille modernes. Vous trouverez sur le paquet toutes les indications nécessaires.

BON GRATUIT

Dans chaque paquet, vous pouvez détacher un bon. Collectionnez-les! Contre 12 bons, vous recevrez gratuitement, au choix, soit une ceinture Camelia en élastique fin, soit l'étui Lilliput-Camelia neutre avec deux bandes pour le voyage.

Fabrication Camelia, St-Gall

190

Camelia Record, la Camelia la plus demandée, maintenant
Camelia Rose, la nouvelle bande douillette, maintenant 2.25
Camelia Norm, avec enveloppe de gaze extra-souple maintenant 2.50

un **VESTON SPORT**
confection teintes mode, depuis Fr. 65.— s'achète à la
COOPÉRATIVE DU VÊTEMENT
GRAND-RUE 6
1er étage

La femme qui désire être bien coiffée porte le
corset
P. M. bandagiste
Reber
bandagiste
Saint-Maurice 7
NEUCHÂTEL

Gaines
élastiques de première qualité
Tous les jours
Filets de perches frais
LEHNHERR FRÈRES

OCCASION
A vendre « Quoclo » 48 cm³, à l'état de neuf. Faire offres sous chiffre A. N. 701 au bureau de la Feuille d'avis.

Luxeux ameublement complet

neuf, de fabrique, à vendre, comprenant:

- 4 tabourets laqués ivoire, dessus linoléum;
- 1 table de cuisine assortie, avec nécessaire à repasser;
- 1 magnifique chambre à coucher, dernier modèle, à choix sur 8, se composant de: 2 lits jumeaux avec Umbau, 2 chevets, 1 superbe coiffeuse avec grande glace cristal, 1 grande armoire avec portes galbées, le tout sur socle, 2 sommiers, 2 protège-matelas, 2 matelas « Dea »;
- 1 tour de lit en moquette laine, coloris et dessin à choix;
- 1 couvre-lit dernier cri;
- 1 plafonnier et 2 lampes de chevet, à choix dans notre stock;
- 1 magnifique grand buffet de service en noyer, avec bar et secrétaire, garniture laiton, à choix sur 6 modèles, 1 table à rallonges et 6 chaises assorties, avec placets rembourrés;
- 1 milieu de chambre en moquette laine, à choisir dans notre stock;
- 1 lustre de salle à manger, au choix;

Ce luxueux ameublement complet est vendu au prix **Fr. 5390.—** livré franco incroyable de **Fr. 5390.—** domicile avec garantie de 10 ans.

Impossible de trouver un aussi luxueux ameublement complet, de fabrication aussi soignée et ne comprenant que les derniers modèles de chambres à coucher et salles à manger, à un prix aussi intéressant. Et quel choix! Vous êtes très exigeant? Alors venez voir cet ameublement. Vous aussi constaterez qu'il est toujours préférable de s'adresser directement à

Ameublements Odac Fanti & Cie
Grande-Rue 34-36 **COUVET** Tél. 9 22 21
Automobile à la disposition des intéressés; fixez aujourd'hui encore un rendez-vous

Tirage 4 Octobre
LOTTERIE ROMANDE
Le gros lot 100 000

Neuchâtel, Faubourg du Lac 2, Chèques postaux IV. 2002

La Cure de raisins du pays

Le raisin du pays est là, vendangé dans la joie, qui vous offre ses précieuses vertus. Rarement il avait atteint cette parfaite maturité, cette richesse en sucres (directement assimilés par l'organisme) et en sels minéraux.

Faites, vous aussi, votre vendange de forces nouvelles: en mangeant du raisin chaque jour, vous emmagasinez de l'énergie et de la santé pour l'hiver. Pour combattre le froid, mangez du raisin. Très riche en sucre, c'est un aliment calorifique de haute valeur. La cure de raisin apporte à chacun une agréable sensation de bien-être due à des forces neuves dans un corps sain:

Pour la ligne
Pendant une à deux semaines, mangez chaque jour 2 à 3 kilos de raisin à l'exclusion de tout autre aliment. Répartissez la quantité quotidienne entre les trois repas (Ex.: 1 kilo pour le petit déjeuner, 1 kilo pour le dîner, 1 kilo pour le souper). Pour augmenter l'apport de liquide, buvez une infusion chaude et non sucrée, ce qui vous permettra d'absorber le raisin sans inconvénient d'ordre digestif.

Pour faire une cure sans maigrir
Absorberez pendant une à deux semaines un kilo de raisin au moins par jour, soit une livre environ au début de chaque repas, à la place de potage.
Si, sans faire de cure, vous désirez profiter des effets salutaires

du raisin, une livre par jour constitue un minimum en-dessous duquel vous ne sauriez tirer parti de ses vertus curatives.

Si vous ne pouvez absorber les quantités prescrites, pressez-en le jus que vous boirez immédiatement. Vous pouvez aussi le diluer dans un peu d'eau, chaude ou froide. Ainsi vous tirerez facilement parti des nombreuses vertus du raisin.

En vente dans toute la Suisse
le kilo à Fr. **120**

Source d'énergie et de santé

Reflets de la vie du pays

Le huitième concours international d'exécution musicale a attiré plus de trois cents candidats

Notre correspondant de Genève nous écrit :

La réputation, la renommée même du Concours international de Genève n'est plus à faire. Depuis 1939, attirés par la valeur mondiale des candidats...

Cette année, notamment, pour le VIII^{ème} Concours international, il a été fait appel à quarante-trois jurés, parmi lesquels se trouvent les directeurs et les chefs d'orchestre des opéras de Milan, de Paris et de Vienne...

Les concurrents qui sont arrivés à Genève savent donc tous qu'ils seront strictement jugés sur ce qu'ils valent du point de vue musical. Ils cherchent, eux aussi, une consécration qui a été le point de départ d'une brillante carrière...

Cette année-ci, pour la première fois, il en est même venu du Japon, des Philippines, de Cuba et de la Nouvelle-Zélande. Or, tous ces jeunes musiciens sont loin d'être fortunés...

D'autre part, mises en appétit par le grand succès du Concours international de Genève, des concours ont été organisés à Munich, à Naples, entre autres. Mais elles n'ont nullement retenu les candidats étrangers...

Les candidats suisses sont, cette année, une quarantaine, parmi lesquels quelques-uns viennent du canton neuchâtelois. Ajoutons que le clavecin et le saxophone ont trouvé place, pour la première fois...

Certains encore de toute l'importance du Concours international de musique, le chef du département fédéral de l'intérieur, M. Philippe Etter, a rédigé un message à l'adresse des concurrents et le Conseil fédéral a versé, comme l'an passé, la somme de mille francs pour un prix unique destiné au lauréat le plus parfait.

Ed. BAUTY.

AVANT LE SCRUTIN FÉDÉRAL DU 5 OCTOBRE

Le contingentement du tabac est anticonstitutionnel

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Ce régime donne lieu de graves objections, car il n'est pas compatible avec les articles constitutionnels sur lesquels il se base. En effet, rappelés-le, la Confédération ne peut déroger au principe de la liberté du commerce et de l'industrie...

Admettons à la rigueur, que l'industrie du tabac dans son ensemble (et non pas seulement l'industrie du cigare) puisse être considérée comme une «branche économique importante»...

Seules les petites entreprises de l'industrie du cigare, c'est-à-dire une très petite fraction de l'industrie du tabac, paraissent être menacées (pour la bonne raison que les fumeurs préfèrent de plus en plus les cigarettes aux «stumpen»)...

L'industrie du cigare occupe 1147 hommes et 3848 femmes, soit près de 5000 personnes au total. Mais il convient de déduire de ce chiffre 870 salariés travaillant au Tessin...

D'autre part, le contingentement a pour but de protéger les petites et moyennes entreprises de l'industrie du cigare contre ce que le législateur appelle les «grandes entreprises». Ce but est également contraire à l'esprit et à la lettre de la Constitution...

D'autre part, le contingentement a pour but de protéger les petites et moyennes entreprises de l'industrie du cigare contre ce que le législateur appelle les «grandes entreprises». Ce but est également contraire à l'esprit et à la lettre de la Constitution...

le n'a été prévue que pour une industrie menacée comme telle dans son ensemble. L'Etat n'a donc pas le droit de réglementer la structure d'une branche ou d'une profession en accordant des privilèges à certaines entreprises seulement...

Le contingentement du tabac, tel qu'il est prévu dans la nouvelle loi fédérale, est contraire à la Charte juridique fondamentale du pays. A ce seul titre, il doit être repoussé catégoriquement par l'électeur. Où irions-nous si l'on se mettait à interpréter de manière extensive les articles économiques constitutionnels ?

Qui doit faire les frais des abris anti-aériens ?

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

On chicanait d'abord sur les taux et le débat fut même interrompu au Conseil national pour permettre à la commission de chercher un compromis. Puis, il y eut divergence avec le Conseil des Etats et, en fin de compte, les Chambres se mirent d'accord sur une disposition selon laquelle la Confédération prend à son compte 20% cantons et communes 20% également, ce qui laisse 60% à la charge des particuliers.

En réalité, ces 60% grèveront le budget du locataire; il suffit, pour s'en convaincre, de lire l'article 5 du projet qui déclare : Le propriétaire a le droit de faire supporter aux locataires, au prorata du montant de leur loyer, le paiement des intérêts et l'amortissement des frais, déduction faite des subventions publiques.

Le propriétaire qui habite l'immeuble doit être considéré comme un locataire.

Le délai d'amortissement est calculé de telle façon que l'intérêt et l'amortissement ne dépassent pas ensemble 4% du loyer au moment de l'achèvement de l'abri. Le locataire a le droit de demander des renseignements sur les dépenses, ainsi que sur leur intérêt et amortissement.

En fait, cela signifie que pendant un certain nombre d'années, variable selon le prix du loyer — on en compte cinq ou six pour les logements chers, de quinze à vingt pour les logements bon marché — le locataire supportera une hausse de loyer de 4%.

Cette augmentation est à l'origine du referendum lancé par le parti socialiste et appuyé par l'Union syndicale suisse à laquelle s'est jointe la Ligue des locataires. De leur côté, les propriétaires ne sont pas satisfaits non plus, mais pour d'autres raisons. Ils estiment que le taux de 4% est trop faible et que, pour les loyers encore relativement bas, le délai d'amortissement s'étendra sur une trop longue période...

leur côté, les propriétaires ne sont pas satisfaits non plus, mais pour d'autres raisons. Ils estiment que le taux de 4% est trop faible et que, pour les loyers encore relativement bas, le délai d'amortissement s'étendra sur une trop longue période...

Les auteurs du referendum défendent la thèse que la défense nationale est tout entière l'affaire de l'Etat et qu'aujourd'hui, on ne peut plus faire de distinction entre ce qui est strictement du domaine militaire et ce qui relève du pouvoir civil. A guerre totale doit correspondre une défense totale.

Les partisans du projet, en revanche, font valoir que l'on peut demander à la population civile un sacrifice en faveur d'une mesure à laquelle elle est directement intéressée et qu'au surplus le budget militaire est suffisamment lourd sans qu'on le charge encore de quelques dizaines de millions supplémentaires par année.

Voilà, dans leurs très grandes lignes, les deux thèses en présence. Au souverain de choisir.

G. P.

Les enseignements de la statistique

LA SUISSE RESTE UN PAYS DE PETITS PROPRIÉTAIRES

La « Vie Economique » de juillet 1952 a publié un communiqué du Bureau fédéral de statistique commentant les résultats du recensement de la population de 1950 insérés dans l'Annuaire statistique de la Suisse de la même année.

Depuis 1860, les autorités recensent périodiquement les maisons habitées et les ménages. Au 1^{er} décembre 1950, le total des maisons habitées s'élevait à 672,883, soit 68,611 ou 11,4% de plus qu'en 1941.

Sept habitants par maison. Le nombre des habitants par maison a légèrement diminué de 1941 (7,1) à 7 en 1950. Contrairement à ce que l'on constate dans les villes, le nombre des bâtiments dans l'ensemble de la Suisse comporte moins d'appartements que naguère. La statistique de la construction de l'O.F.I.A.M.T. confirme ce fait. Sur 44,000 maisons bâties dans les communes de plus de 2000 habitants, 28,000 n'ont qu'un appartement.

Plus des trois quarts des maisons, 511,171 sur 672,883, se trouvent maintenant encore dans des localités rurales.

Dans les villes, c'est-à-dire dans les communes de plus de 10,000 habitants, on ne dénombre en revanche que 161,712 bâtiments.

Ainsi donc la statistique détruit une légende coriace. Les trusts immobiliers que l'on charge de tous les méfaits ne surveillent qu'une fraction très petite de notre patrimoine immobilier, c'est-à-dire une partie seulement du quart des maisons suisses construites dans les villes.

Par conséquent, la masse des locataires que l'on veut à tout prix protéger dans les grandes cités ne représente qu'une population minoritaire, et non pas, comme on le croit couramment, la grande majorité du peuple suisse.

Dans les grandes villes ainsi que dans les villes moyennes dépassant 30,000 habitants, la population résidentielle n'atteint que 1,249,446 âmes sur un total de 4,714,992, soit le 26,5% environ.

Si l'on compare le chiffre de la population totale avec celui de l'ensemble des villes, c'est-à-dire avec une population résidentielle de 1,720,057, la proportion n'est que de 36,5% environ.

CHRONIQUE RADIOPHONIQUE

Au fil des ONDES

« La Tour Saint-Jacques », la « Fontaine Médicis », entre autres tableaux sonores de la suite « A travers Paris », de Louis Begats, furent présentés avec un charme délicat par l'Orchestre de Marseille, sous la baguette de Pierre Monier, le 9 septembre. Cette promenade parisienne recèle et révèle des surprises de goût raffiné : nous la recommandons aux sans-filistes épris de musique moderne.

A Besançon, le même soir, se produisit N. Magaloff, dans d'excellentes conditions de retransmission, et, sans doute, de capacités personnelles. Clair, sensible, incisif sans sécheresse, son jeu fit merveille dans la Pastorale de Bach-Lipatti; il fut énergique, verveux, robuste, dans la Sonate en si mineur de Liszt, faisant de cette œuvre unique dans la production du maître, une chose magistralement étalée devant nous et dont le romantisme, l'ampleur pianistique s'unissent dans de brillants effets.

Les Rencontres internationales de Genève n'ont, nous paraît-il, de direct et de profitable intérêt que pour les savants et philosophes qui se trouvent à échanger leurs expériences et développer en comités d'initiés leur haut labeur. En tout cas, ce n'est pas l'heure tardive — 22 h. 35 — où nous en étions quelques bribes, ni le temps fort restreint de ces entretiens — 15 minutes — (2me et 3me semaines de septembre), qui contribuèrent, cette année, et pas mieux que l'an dernier, à l'enseignement ou seulement à une information claire et profitable, des auditeurs de la radio : il leur manqua un fil conducteur et liant faute de quoi, sans initiation préalable aux sujets traités, leurs efforts de compréhension furent malheureusement vains.

Les galas publics de variétés sont une forme de spectacle qui, nous semble-t-il, plaisent beaucoup aux gens : nos appareils récepteurs nous le font bien entendre, car la houle des applaudissements y arrive puissante. « Part à trois », le gala du 18 septembre, avait attiré une foule d'amateurs ; la basse chantante Armand Mestral eut un légitime succès ; ce chanteur très doué a un organe chaud, ample, un beau style aussi ; il avait fait choix — chose rare — (rare en général, veu-je dire, et pas pour l'artiste), de productions dépourvues de toute sensibilité et de tout métré : Le Saltimbanque, Le Sacré-Cœur, etc., dont le genre excellent plut à tout le monde, certainement ; le public de Lausanne y applaudit avec force et les auditeurs invisibles de cet artiste le remercient de loin. Les comiques et fantaisistes, spécialistes de la scène, réussissent moins bien auprès de nous autres, gens qui ne les pouvons voir déployer leurs drôleries et y ajouter une mimique adéquate. Ainsi, Maurice Baquet, bon artiste connu, au demeurant, ne put amuser les sans-filistes aussi bien que les assistants, encore que ces derniers parussent ne pas être dans un enthousiasme débordant. Qu'on permette au chroniqueur de dire en passant que la « bonne » histoire de la petite mite est usée, tenez, usée comme un pullover mité : on peut la mettre « aux pattes », si vous voulez m'en croire...

Il faut mentionner le très beau discours de M. Philippe Etter, vice-président de la Confédération, à la journée officielle du Comptoir de Lausanne (18 septembre). Le penseur, le lettré qu'est ce magistrat a porté très haut le sens du labeur dont témoigne cette manifestation. Nous espérons que nombreux furent les sans-filistes qui purent apprécier ce remarquable salut du gouvernement helvétique à l'un de nos cantons de Suisse française.

Grâce à M. Martin, correspondant américain de Sottens, nous avons pu entendre la voix de M. Stevenson, candidat républicain à la présidence des Etats-Unis, le 18 septembre. Certes, ce ne fut qu'un fragment d'une harangue entre bien d'autres prononcée à Washington; toutefois, nous en avons pu immédiatement apprécier le style élevé et la densité de pensée ; en outre, cet orateur a un parler clair, nuancé, qui convient brillamment au micro.

« Vous avez entendu l'âme jurassienne » de Berne », annonça gentiment le speaker, lors de l'émission des chœurs de Romandie, le 20 septembre. Il nous parut que cette âme s'exprimait avec élan et joyeux accents; son conducteur, M. Grandjean, nous offrit de plaisantes chansons, dont l'une, de C. Boller et du charmant poète Henri Devain, était intitulée : « Pour qui chantons-nous ? » Pour un beau drapeau croisé, je pense...

LE PERE SORELL.

Emissions radiophoniques

Jeu 7 h., Radio-Lausanne vous dit bonjour et culture physique. 7.15, Informations. 7.20, concert matinal. 11 h., de Beromunster : émission musicale. 12.15, le quart d'heure du sportif. 12.35, Frankie Carle au piano. 12.45, signal horaire. 12.46, informations. 12.55, du film à l'opéra. 13.20, pour le 75^{ème} anniversaire d'Alfred Cortot : Vingt-quatre préludes, op. 28 de Chopin. 16.20, signal horaire. 16.30, de Beromunster : émission commune. 17.30, Quatuor à cordes op. 125 No 1 en mi bémol majeur, de Schubert. 17.50, Ouverture joyeuse, de Paul Hoffer. 18 h., le plat du jour. 18.10, Mam'zelle Angot, de Lecocq. 18.30, peinture et son temps. 18.40, le trio Vigoureux. 18.50, la session d'automne des Chambres fédérales. 18.55, le micro dans la vie. 19.13, l'heure exacte. 19.14, le programme de la soirée. 19.15, informations. 19.25, le miroir du temps. 19.40, premier rendez-vous. 20 h., le feuilleton : Hector et Denise de William Aguet. 20.40, vedettes en visite. 21.25, concert par l'Orchestre de chambre du Studio, direction, Hans Haug; pianiste : Lottie Morel. 22.30, informations. 22.35, moment musical. 23 h., Radio-Lausanne vous dit bonsoir.

BÉROMUNSTER et télédiffusion : 6.15 et 7 h., informations. 7.15, musique légère. 11 h., Sonate 1914 pour violon, de C. Marek. 12.15, un orchestre appenzelois. 12.30, informations. 12.40, l'orchestre C. Dumont. 13.15, Oeuvres de Mozart. 14 h., une lecture. 14.15, une œuvre de Vivaldi. 16 h., voulez-vous devenir infirmière? 16.30, œuvres pour piano, par A. Valmond. 17.30, échos du temps. 18 h., quelques pages de Strauss-Schütz, Saint-Saëns, Strauss-Grünfeld. 18.20, l'industrie chimique suisse. 18.35, musique récréative. 19 h., controverse entre groupes professionnels : éliminatoires. 19.30, informations. 20 h., chantons la nature. 20.10, la musique à bouche et vacances d'été, pièce en dialecte bernois. 21.30, Nocturne No 2 en mi majeur, de Haydn. 21.45, œuvres pour piano, de Liszt. 22.15, informations. 22.20, concert par l'Orchestre du Studio.

27 records internationaux. Une «Aronde» strictement de série, pilotée par M. Gauthier, à Evreux, et son équipe, vient de parcourir à Montlhéry, 50,000 km. en 17 jours, à la moyenne remarquable de 117,6 km/h., sous le contrôle officiel de l'A. C. F., battant au passage 27 records internationaux. La voiture a été mise sous scellé et confiée à l'A. C. F. pour constater son identité avec une voiture de série, et le parfait état de ses organes. Distributeur Simca : F. Rochat, automobiles, 9, rue de l'Hôpital, Neuchâtel, tél. 5 69 94.

CARNET DU JOUR

Université (Aula) : 20 h. 15. Conférence de « Belles-Lettres » Julien Gracq. Cinéma

Rex : 20 h. 30. Sa dernière course ! Studio : 15 h. et 20 h. 30. Porte d'Orient. Apollo : 15 h. et 20 h. 30. On va se faire sonner les cloches. Palace : 15 h. et 20 h. 30. Le gang des tractions arrière. Théâtre : 20 h. 30. Le solitaire.

COUPS DE CISEAUX

La place d'armes d'Aigle

La population d'Aigle se montre inquiète du projet du Département militaire fédéral visant à transformer de bonnes terres cultivables, à proximité de la localité, en une place d'armes pour évolution de blindés et de «Vampires». Après M. Grellet de la «Gazette de Lausanne», M. René Leyroz jette un cri d'alarme dans le «Courrier» et se fait l'écho du sentiment de la population :

De quoi s'agit-il ? — La surface cultivable sacrifiée serait de 300 poses (4500 m², la pose), plus 120 poses de forêts, ce qui représente toute la forêt communale de plaine. Des particuliers seraient en outre appelés à céder leurs terres ou propriétés, de telle sorte qu'on peut évaluer aux deux cinquièmes de la surface agricole d'Aigle ce qui serait «flé» (flé = flé de rousen) dans la vaste plaine désolée. En quelques années, je l'ai vue s'assainir, se transfigurer, se couvrir de cultures magnifiques, se sillonner de routes et de chemins. C'est là, sans contredit, l'un de plus beaux efforts de la «colonisation intérieure» et les Aigiens y sont pour leur belle et bonne part.

Or, le projet militaire fédéral ouvrirait à l'effleur de ceux qui ont continué à les cultiver.

Ce sont ces terres que le Département militaire fédéral se propose d'acheter à gros prix pour y mettre des blindés, ce qui les rendrait à la brousse. On comprend dès lors l'émotion qui s'est emparée de la population, émotion que le partage comme natif de la région et y retournant chaque année. Etant enfant, j'allais avec mon père charger le «flé» (flé de rousen) dans la vaste plaine désolée. En quelques années, je l'ai vue s'assainir, se transfigurer, se couvrir de cultures magnifiques, se sillonner de routes et de chemins. C'est là, sans contredit, l'un de plus beaux efforts de la «colonisation intérieure» et les Aigiens y sont pour leur belle et bonne part.

Or, le projet militaire fédéral ouvrirait à l'effleur de ceux qui ont continué à les cultiver.

Les Fables de la Fontaine enchantent grands et petits comme un beau tapis de la maison E. Gans-Ruedin.

une large brèche dans ce domaine militaire.

S'il s'agissait là d'une nécessité inéluctable pour notre défense nationale, il faudrait passer outre à ces sentiments et à ces objections.

Sans aucun doute, l'armée a besoin d'une place d'exercice pour ses blindés. Mais qu'il faille absolument la tailler dans cette plaine cultivée, voilà ce que je ne vois à nul part démontré. Il ne manque pas chez nous d'espaces stériles, aménagés, pourraient servir à de tels exercices. On cite en particulier, à proximité, celui du Bois-Noir près de Saint-Maurice, dont l'acquisition et l'aménagement coûteraient à coup sûr moins cher à l'armée que l'onéreuse opération envisagée à Aigle. Ce n'est qu'un exemple. Les experts en la question pourraient certainement nous en citer d'autres.

Aussi bien, faut-il se garder de fausser le débat : les adversaires du projet ne sont pas plus des «antimilitaristes» que ses partisans ne sont des «militaristes». On doit pouvoir, en démocratie, discuter librement de l'opportunité d'une place d'armes en tel ou tel endroit, sans que le patriotisme de quiconque en soit enflé ou déprécié !

La votation sur les abris aériens

Dans la «Gazette de Lausanne», le col. cdt. de corps Louis de Montmolin a tenu à donner son avis sur la construction des abris aériens qui vient en votation les 4 et 5 octobre prochains. Après avoir remarqué que, lorsqu'on parle de défense nationale, on pense surtout à l'armée, il rappelle que le monde a évolué depuis 1914.

Tout cela est très beau et il n'y aurait rien à ajouter... si l'évolution du monde avait pu s'arrêter à 1914. Malheureusement, depuis la première guerre mondiale le rythme de cette évolution a crû au point que l'immense majorité des esprits ne peut plus suivre. En Suisse tout particulièrement il est effrayant de constater avec quelle insouciance et quelle méconnaissance des réalités on traite, disons plutôt qu'on néglige, les problèmes de la guerre aérienne. Un simple exemple : parce qu'il s'agit de l'armée, un crédit extraordinaire d'armement de 1 milliard et demi passe comme une lettre à la

poste tandis qu'on se régimbe devant le paiement de quelques centaines de francs grâce auxquels la vie des siens pourrait être sauvée. Pourquoi cela ? Simplement parce qu'on ne croit pas aux bombardements ou à l'efficacité d'un abri souterrain. Les esprits n'ont pas évolué. On en est encore à tenir le raisonnement : «C'est la guerre ? A vous, Messieurs les militaires ! Tâchez d'arrêter l'invasion ! » Quand voudra-t-on se rendre compte que l'hypothèse de bombardements massifs sans aucune intervention de troupes terrestres, et parfaitement plausible et qu'une telle phase de guerre peut durer des semaines et des mois ?

En face de perspectives que la simple honnêteté et le sens des réalités m'obligent à dépendre sous des jours plutôt sombres, le petit jeu du pourcentage des frais à répartir entre Confédération, cantons et communes des propriétaires et locataires à quelque chose de mesquin et rappelle la discussion, de fortune mémoire, sur le sexe des anges dans la ville assésée. Il est naturel que, des multiples tâches de défense nationale qui incombent à la communauté, la Confédération prenne à sa charge la grosse part, celle qui concerne les forces armées mais aussi que les cantons, les communes et les particuliers prennent leur part des frais, notamment lorsqu'il s'agit de mesures aussi particulières et locales que celles touchant à la défense nationale économique ou à la protection de la population civile.

Etat civil de Neuchâtel

Mariages : 19 septembre. Marti, Hugo, machiniste, à Bâle, et Margarethe, Ida-Marie, à Neuchâtel. 20. Jordi, Friedrich-Eilhelm, cuisinier, et Pellet, Laure-Eugénie, les deux à Neuchâtel; Kurzen, Marcel, chef comptable, à Neuchâtel, et Zürcher, Katharina-Elisabeth, à Bönigen; Campodonico, Georges-Guido, monteur P. T.T., et Bays, Anne-Marie, les deux à Fribourg; Lanz, Albert, mécanicien, et Morel, Gladys-Aimée, les deux à Neuchâtel; Henry, Pierre-André, contrôleur T.N., à Neuchâtel, et Burgat-dit-Grellet, Marguerite-Odetta, à Travers.

Décès : 22 septembre. Jaccard née Kaemel, Lucie-Angèle, née en 1902, épouse de Gabriel-Fritz-Eugène Jaccard, hôtelier, à la Chaix-de-Fonds; Borel, Bertha-Marie, née en 1871, célibataire, ancienne directrice de pension, à Neuchâtel; Grisel née Lingier, Régina, née en 1907, épouse de Marcel-Henri Grisel, monteur, à Neuchâtel.



Jeunes époux, jeunes filles, venez-vous sur la vie à 25 Caisse cantonale d'assurance populaire NEUCHÂTEL, rue du Moine 5

POURQUOI LES FIANCÉS

soucieux de leurs intérêts
choisissent de préférence des

MEUBLES *J. Skrabal*

PARCE QUE :

1. Ils ont la certitude d'obtenir une marchandise de qualité.
2. Ils trouvent chez Skrabal un choix de modèles très varié.
3. Skrabal leur offre une sérieuse garantie.
4. Les prix des meubles Skrabal sont toujours modérés.

VOYEZ NOS 5 VITRINES ET
VISITEZ SANS ENGAGEMENT
PLUS DE 60 CHAMBRES EN MAGASIN



J. Skrabal S.A.

FABRIQUE DE MEUBLES - TRAM 3 - PESEUX
FACILITÉS DE PAIEMENT
Demandez notre catalogue gratuit

UN MANTEAU DE PLUIE

en popeline
depuis Fr. 60—
s'achète à la

**Coopérative
du vêtement**

Grand-Rue 6
1er étage

BON
et
BON
MARCHÉ
LUTZ
MUSIQUE
Croix-du-Marché
(Bas rue du
Château)
vous offre
RADIOS
Fr. 198.—
Fr. 298.—
Livrés avec
garantie
Facilités
de paiement

ESBEY

le shampoing de qualité
pour les cuirs chevelus les plus délicats

ESBEY BLANC

spécial pour cheveux blancs
Dans toutes les bonnes maisons

N. H. SCHMIDT & C^o NEUCHÂTEL

BOUCHERIE

BOUILLI

1^{er} choix

MARGOT

A VENDRE d'occasion :

deux divans lits, une et
deux places, une armoire
à glace avec penderie et
cinq tiroirs, une table
ronde, chaises, lavabo,
etc. S'adresser les 25 et
26 septembre entre 18
et 19 heures Evole 59,
2^{me} étage.

Tous les jours

nos excellents

LAPINS

frais du pays
à Fr. 3.20 le ½ kg.

LEHNHERR

FRERES

SCIURE

Calos simple et luxe.
Demandez prospectus.
Astrak, Saint-Sulpice
(Vaud), A. Estoppey,
tél. 24 72 57.
Exposé au Comptoir
suisse.

Renouvellement des abonnements à la Feuille d'avis de Neuchâtel pour le 4^{me} trimestre 1952

Nous prions nos lecteurs dont l'abonnement arrive à
échéance le 30 septembre prochain d'utiliser le bulletin
de versement qui leur a été remis par nos porteuses ou
qu'ils trouveront encarté dans leur journal.

Les abonnements qui ne seront pas payés le 10 octo-
bre 1952 feront l'objet d'un prélèvement par rembourse-
ment postal.

Administration de la
« Feuille d'avis de Neuchâtel »
Compte postal IV 178

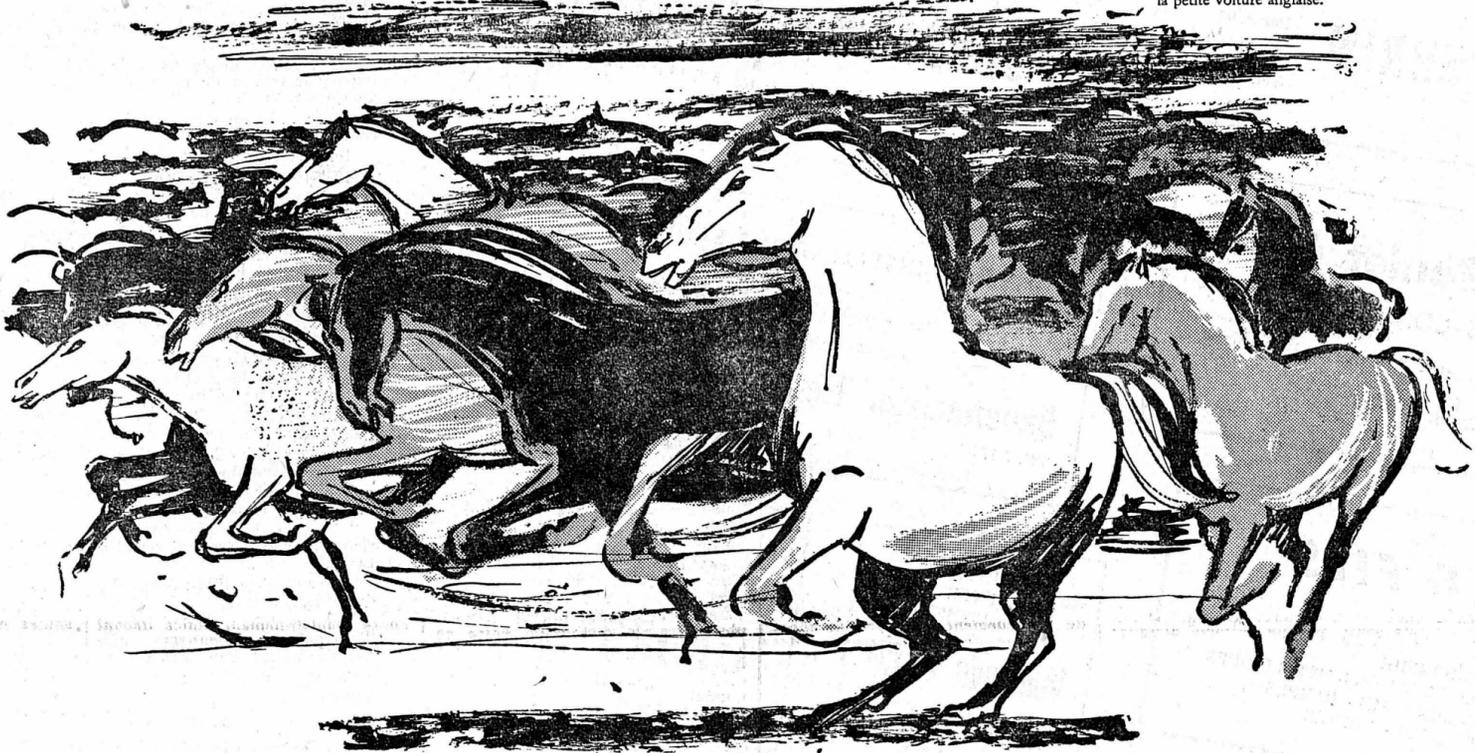
A VENDRE à conditions avantageuses
les machines et outillage d'un atelier
mécanique

dont l'atelier ne peut être repris. Convierait
parfaitement à jeunes mécaniciens désireux
de se créer situation indépendante. — Offres
écrites sous chiffres P 5952 N à Publicitas,
Neuchâtel.

OCCASIONS

Bureau deux corps, ber-
ceau, réchaud électrique,
accordeons, dressoir, ar-
moires, commodes, cuisinière à gaz, divans, duvets
neufs, matelas, chaises,
tables, pousse-pousse,
marche bébé etc. Marcel-
le REMY, passage du
Neubourg. Tél. 5 12 43.

Annonce No 3 sur la nouvelle Austin A 30 «Seven»,
la petite voiture anglaise.



Ce que peut la petite Austin «Seven»

Avant tout, l'acquéreur d'une voiture
veut savoir de quoi son moteur est ca-
pable. L'Austin «Seven», vous en avez
fait vous-même l'épreuve, chargée de
ses quatre passagers, vole littéralement, à 80, à 90,
même à 100 km à l'heure. Et jusqu'au sommet,
sans qu'il soit le moins du monde nécessaire de
la pousser ou d'en réclamer le maximum, elle se
lance à l'assaut des côtes à 40 et à 50, en troisième
et en quatrième. Ce qui s'appelle effort pour d'au-
tres voitures est chez elle entièrement naturel.

* * *

A quelles sources puise-t-elle donc une force si ex-
traordinaire, la petite «Seven»? Vous voudriez
bien le savoir. D'un simple geste, nous ouvrons le
capot du moteur. Ses accessoires essentiels bien
en vue, d'un accès facile et d'une propreté rare, un
véritable chef-d'œuvre de l'industrie des moteurs
se présente à vous, pas plus volumineux qu'une
petite valise ordinaire: le moteur Austin modèle
A 30. Comme vous le voyez, c'est un moteur à 4
cylindres, soupapes en tête, à refroidissement à
eau, doté d'un carburateur inversé des plus mo-
dernes, 4 CV imposables et 30 CV au frein. Ce
que vous avez expérimenté et vécu durant la
route se résume à présent pour vous en chiffres
d'une éloquente et claire concision.

Ce que signifient ces chiffres vous sera d'autant
plus évident que vous les comparerez avec ceux

qu'aurait à vous proposer une automobile d'une
autre marque et de la même catégorie. Ils n'ont
pas moins à vous apprendre que ceci: ce petit mo-
teur Austin, d'une capacité de 0,8 l, développe
effectivement 37,5 CV par litre, soit un rendement
pratiquement égal à la puissance spécifique d'une
Alfa Romeo 2500 S! Ainsi donc, sous le capot de
votre Austin, est un moteur de grande puissance,
moderne, et riche d'une réserve de force énorme.
Une réserve qui ne se contente pas d'être portée
sur les papiers de votre voiture, mais qui existe
bien, réelle, constante, permanente et prête aux
plus sûrs exploits dès qu'il vous plaira d'en faire
usage.

Mais ces chiffres ont également une autre signifi-
cation, justement décisive, et du plus grand poids
pour l'acheteur d'une petite voiture. Ils attestent
que pour chaque kilomètre parcouru, en effet,
tout en n'utilisant qu'un minimum de carburant,
vous obtiendrez un rendement maximum par
litre cylindré. Le moteur «Seven» est un authen-
tique prodige d'économie. Des tests tout à fait
neutres et d'une parfaite objectivité vous appor-
tent la preuve de cette consommation de 5 litres ½
d'essence, tout rond, aux 100 kilomètres.

* * *

Il va sans dire que le secret de ce rendement peu
commun, réside en bien des particularités techni-
ques, et avant tout dans l'aménagement ingénieux
de la chambre de combustion — conséquence

des soupapes en tête et du refroidissement à eau.
Eh! oui! le refroidissement à eau!... Car ce n'est
pas fruit du hasard si les constructeurs de mo-
teurs célèbres pour leur haut rendement restent
fidèles au principe du refroidissement à eau, sys-
tème qui n'assure pas seulement la meilleure ex-
ploitation de l'énergie de carburation, mais qui ac-
croît notablement la durée de vie du moteur.
Tout en vous épargnant, cela n'est pas indifférent,
ce bruit désagréable qui se produit dans les mo-
teurs refroidis par l'air.

Aussi, là encore, si le moteur Austin mérite sa
renommée d'être le plus moderne, c'est que son
refroidissement à eau s'effectue par pompe centri-
fuge à contrôle thermostatique. Au reste, un
brevet spécial Austin exclut sans autre la possi-
bilité que le moteur se mette à chauffer.

* * *

Voici donc, cher Lecteur, autant d'avantages pré-
cieux dont vous bénéficierez lors de l'acquisition
d'une Austin «Seven». Et maintenant, refermons
le capot du moteur. Vous avez devant vous une
voiture qui répond largement à tout ce que vous
avez le devoir et le droit d'exiger de votre autom-
obile: grand rendement, la plus complète sécurité,
une petite consommation, et enfin, dernière satis-
faction et non la moindre, l'élégance impeccable
des lignes et le confort de route le plus irrépro-
chable. Telle est l'Austin «Seven».

Austin A 30 «Seven»

4 places, 4 portes, 4 glaces,
clapets de ventilation

4 cylindres, moteur à sou-
papes en tête avec cames laté-
rales et refroidissement à eau

4 vitesses, boîte de vitesses
synchronisée, marche arrière

4 CV-impôts, 30 CV au frein

5,5 l. d'essence aux 100 km.
vitesse de pointe de 100 km.
à l'heure

coffre spacieux

sièges capitonnés de latex
moulé Dunlopillo, intérieur
de première qualité anglaise,
équipement anglais de bonne
qualité

longueur 3,46 m.
largeur 1,40 m.
hauteur 1,48 m.

avec chauffage et dégivreur
Fr. 6650.—

sans chauffage ni dégivreur
Fr. 6500.—



* A cette même place, dans une se-
maine, paraîtra la prochaine annonce
sur l'Austin «Seven». Entre-temps,
sur votre désir, et très volontiers, sans
autre engagement que le plaisir que
vous en éprouverez, les 40 Agents
Austin répartis sur la Suisse, vous
présenteront l'impeccable «Seven».



L'Austin «Seven» n'est pas seule-
ment une petite auto géniale, c'est, de
plus, la voiture du peuple anglais,
qui a fait tant de sacrifices pour la
liberté du monde.

AUSTIN SEVEN

la petite voiture anglaise que le monde a tant attendue

VIRCHAUX & CHOUX, GARAGE, ST-BLAISE
Téléphone 75133

Bienne: J. P. Schwab; La Chaux-de-Fonds: Châtelain & Co.; Agence générale: Emil Frey, Zurich

Tous travaux de bouchardage de pierres de taille naturelles et artificielles

La maison spécialisée

MARIO MOMBELLI

MOULINS 27 - NEUCHÂTEL - TEL. 5 40 58

Les vacances sont terminées, l'hiver est à la porte et sous peu, il faudra chauffer. Nous sommes là pour vous conseiller et pour vous servir



Du Bois Jeanrenaud & Co

NEUCHÂTEL

Place-d'Armes 5 - Tél. 5 63 63

CHARBONS MAZOUT

FERBLANTERIE-APPAREILLAGE

GROSS & FILS

24, Coq-d'Inde - NEUCHÂTEL - Tél. 5 20 56

O. ET A. HILDENBRAND

Ferblanterie - Installations sanitaires

Saint-Blaise - Neuchâtel Maison fondée en 1878

GYPSERIE
PEINTURE

ANDRÉ PERRIN

Parcs 65
Neuchâtel
Tél. 5 47 41

PLÂTRERIE, PEINTURE
PAPIERS PEINTS

JOSEPH QUADRONI

Bureau : tél. 5 37 18
Domicile : 5 37 19

M. Roulet & Cie

ENTREPRENEURS - CONSTRUCTEURS

Terrassements - Maçonnerie - Béton armé

NEUCHÂTEL

TOUTES LES INSTALLATIONS SANITAIRES

Appareillage des laboratoires
Eau - Gaz - Conduites pour le vide d'air
ont été exécutées par

Bauermeister frères - Neuchâtel

Maison fondée en 1883
Tél. 5 17 86

VESSAZ & FILS

CONSTRUCTEURS

SERRURERIE
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
FERRONNERIE - RAMPES
VITRAGES - PORTES

ENTREPRISE
DE COUVERTURE
DE BATIMENT

Vuillemin & Cie

1, rue J.-J.-Lallemand
Tél. 5 23 77 et 5 25 75
NEUCHÂTEL

Pour toutes
INSTALLATIONS
ÉLECTRIQUES

H. BURG

Saint-Maurice 11
Tél. 5 26 48

ACHÉTEZ
LE
COKE
DE
L'USINE A GAZ

**FABRIQUE DE CAISSES
ET HARASSES D'EMBALLAGE**

en tous genres

Scierie, Commerce de bois **C. & F. MARTENET**
SERRIÈRES (NEUCHÂTEL) Téléphone 5 12 82

Maison fondée en 1884
Force hydraulique et électrique 120 CV.

encore une
victime
de

NECO

à base de pyréthrine
reste l'insecticide
idéal en toutes
saisons

Vente : dans toutes les drogueries

- Installations de magasins
- Ebénisterie
- Menuiserie

C. Nagel

Ecluse 17 Neuchâtel

CHAUFFAGES CENTRAUX

PISOLI & NAGEL

NEUCHÂTEL

SPICHIGER Neuchâtel

Place d'Armes 6

SPECIALISTE POUR POSES DE FONDS

Linoléums - Liège - Plaques d'asphalte
Caoutchoucs

Devis et tous renseignements

TOUTES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

Perrot & Cie

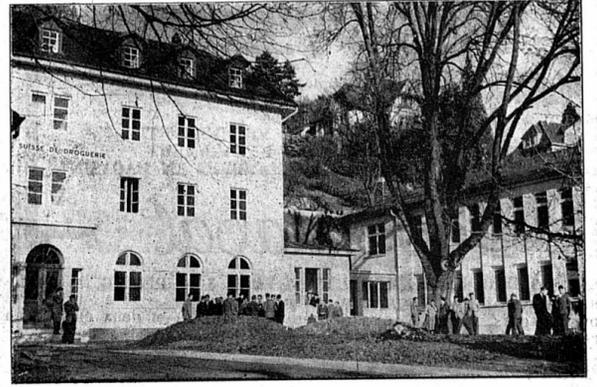
TOUS APPAREILS ÉLECTRIQUES

Saint-Honoré 5 Tél. 5 18 36

J.-P. ET R. DE BOSSET

ARCHITECTES SIA
NEUCHÂTEL

*L'équipement de Neuchâtel
ville d'études,
complété d'heureuse façon*



NEUCHÂTEL est fier de ses institutions d'enseignement. Son titre de « ville d'études » doit être sauvegardé. Aussi doit-on applaudir à la réalisation de l'Ecole suisse de droguerie, qui, ouverte dès l'automne passé, est inaugurée officiellement aujourd'hui, 25 septembre 1952.

La création de la nouvelle école est l'aboutissement d'un long et important travail de préparation. Quelques dates résumeront la genèse de cette institution.

1905 : création d'une section des droguistes à l'Ecole supérieure de commerce de Neuchâtel.

1er mai 1942 : adoption du règlement d'apprentissage de droguiste.

1943-1944 : dépôt à l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail des premiers projets de règlement pour les examens professionnels supérieurs de droguiste.

1946 : premières démarches auprès des autorités de la ville de Neuchâtel pour la création d'une Ecole de droguerie.

5 décembre 1949 : création de la Fondation en faveur de l'Ecole professionnelle suisse de droguerie à Neuchâtel.

15 septembre 1949 : conclusion du contrat collectif de travail entre l'Association suisse des droguistes et l'Association suisse des employés droguistes « Droga Helvetica ».

12 février 1951 : le Conseil général adopte l'arrangement conclu entre la ville de Neuchâtel et la Fondation concernant le transfert de l'immeuble de l'Ecole 41 et le financement de la nouvelle Ecole.

26 mars 1951 : l'Etat puis la Confédération accordent leur appui total à la construction de la future école et à son exploitation.

28 mars 1951 : les orphelines quittent le bâtiment de l'Ecole et s'installent à Belmont.

2 avril 1951 : début des travaux de rénovation et d'agrandissement du bâtiment de l'Ecole.

15 juillet 1951 : fermeture de la section des droguistes de l'Ecole supérieure de commerce, qui remet son matériel d'enseignement à la nouvelle Ecole.

29 septembre 1951 : début des cours dans la nouvelle Ecole suisse de droguerie.

1er mai 1952 : M. Rodolphe Rubattel, chef du Département fédéral de l'économie publique, approuve le nouveau règlement relatif à l'organisation des examens professionnels supérieurs pour droguistes.

25 septembre 1952 : inauguration officielle de l'Ecole suisse de droguerie.

Pouvoirs publics et initiative privée

La création de l'Ecole suisse de droguerie est un remarquable exemple de collaboration entre l'initiative privée et les pouvoirs publics. Il est heureux que les intérêts des droguistes et de leurs employés, d'une part, et ceux de la ville de Neuchâtel, d'autre part, aient pu se concilier. Notre ville tenait à conserver son école de droguistes, alors que les droguistes suisses, conscients de l'effort fait par la ville pour entretenir la section des droguistes à l'Ecole de commerce, pensaient que la future Ecole professionnelle ne pouvait être créée ailleurs qu'à Neuchâtel.

L'initiative partit, comme nous l'avons montré, des droguistes eux-mêmes qui jugeaient utile pour leur profession la création d'une école, parallèlement avec la réglementation des examens supérieurs. L'Association suisse des droguistes constitua un premier capital de 173,500 fr. grâce aux contributions des membres et des fournisseurs des drogueries. La Fondation fut créée alors. Puis, après le choix de l'immeuble de l'Ecole, la ville de Neuchâtel fit les propositions suivantes : vente de l'immeuble à la Fondation ; fermeture de la section des droguistes à l'Ecole supérieure de commerce ; versement d'une subvention unique de construction d'un montant de 95,000 fr. ; remise du matériel utilisé par les droguistes à l'Ecole de commerce. La convention liant la Fondation à la ville stipule que la ville exploite l'Ecole suisse de droguerie et prend à sa charge une partie du déficit annuel d'exploitation, soit 26,766 fr., laissant à la charge de la Fondation le solde de ce dernier, soit 20,000 fr. L'Etat de Neuchâtel a accordé une participation de 63,000 fr. aux frais de construction et, selon la loi sur la formation professionnelle, accordé des subventions de 25 % sur les salaires du personnel enseignant et 20 % sur les achats de matériel collectif d'enseignement. Enfin, la Confédération a accordé une subvention de 53,000 fr. pour la construction et les transformations, une subvention de 26 % sur les salaires et une subvention de 25 % sur les achats de matériel. Par la suite, la ville de Neuchâtel a mis à la disposition de la Fondation un prêt de 250,000 fr. Actuellement, l'exploitation de l'Ecole suisse de droguerie est assurée par les contributions annuelles des membres de l'Association suisse des droguistes, par une subvention annuelle de Droga Helvetica, par les 12,000 fr. que la ville paye, en tant qu'exploitant, comme location de l'Ecole, et enfin par les écolages.

On voit donc que si les pouvoirs publics ont pris une part importante au financement de la nouvelle Ecole suisse, il reste que les milieux professionnels intéressés ont également contribué à la création de l'institution et pris des engagements pour l'avenir.

En visitant la nouvelle Ecole

Ce fut un tour de force pour les responsables que d'ouvrir l'Ecole aux élèves le 29 septembre 1951, soit six mois seulement après la mise à la disposition des architectes et des maîtres d'état des locaux désaffectés.

Primitivement, la Fondation pensait n'utiliser que le bâtiment ancien et le transformer de fond en comble en salles de classes et en laboratoires. Mais la Commission d'urbanisme veillait et n'autorisa pas une modification des encadrements de fenêtres sur la façade sud. La Fondation mit sur pied par conséquent un deuxième projet, devenu définitif, qui prévoyait une transformation moins poussée de l'ancien bâtiment et la construction d'une annexe pouvant abriter le laboratoire de chimie, celui des assistants et des travaux spéciaux, la salle des balances et le magasin des réactifs. Le second étage de la nouvelle construction était prévu pour loger un grand auditoire de 120 places pour les cours collectifs et les conférences. L'aménagement de cette salle n'a pas été fait immédiatement et sera réalisé par la suite.

En entrant par la porte principale dans la nouvelle Ecole suisse de droguerie, on a peine à reconnaître le bâtiment qui abrita l'Orphelinat de l'Ecole. Dans le spacieux corridor, au dallage gris et noir, sont disposées les armoires-vestiaires des élèves et une cabine téléphonique. C'est dans ce hall que les élèves peuvent se tenir durant les récréations en cas de mauvais temps. Un petit local y est attaché, qui sert de réfectoire pour les apprentis désirant pique-niquer à midi (l'Ecole, précisons-le, donne également des cours complémentaires aux apprentis de Neuchâtel et du Jura bernois) ou de fumer pour les élèves. A gauche de l'entrée, on trouve l'auditoire de chimie et à droite celui de physique, salles en gradins avec tables d'expérience recouvertes d'une matière synthétique inattaquable par les acides et les bases. Derrière la table, on voit le tableau noir, un écran à projection et une hotte pourvue d'un éclairage indépendant et d'une ventilation spéciale à commande électrique. Les locaux des collections de chimie et de physique sont attenants aux deux auditoires.

En suivant, sur notre droite, un long corridor, nous arrivons dans le grand laboratoire de chimie analytique, installé dans la nouvelle annexe. Là peuvent travailler ensemble quarante-huit élèves qui disposent chacun d'un emplacement de travail équipé de trente flacons de réactifs, de deux robinets de gaz, d'un robinet pour le vide et d'une prise de courant électrique. La salle est éclairée par de larges et hautes baies. Les six grandes

L'Ecole suisse de droguerie

est inaugurée officiellement aujourd'hui 25 septembre 1952

tables d'expérience, autour de chacune desquelles peuvent prendre place huit élèves, sont également recouvertes de matières synthétique. L'écoulement des liquides se fait dans un puits perdu où ils sont neutralisés. Les installations de ventilation sont des plus modernes. A proximité du grand laboratoire se trouvent des petits laboratoires annexes, celui de l'assistant, celui où se font les travaux de contrôle, celui où sont entreposés les solutions de réserve pour les réactifs, et le laboratoire spécial où fonctionnent les balances de précision pour les besoins des analyses quantitatives.

Revenus dans le corridor d'entrée, nous passons devant les panneaux d'affichage. L'horaire des leçons nous montre que durant la première année d'activité de l'Ecole il y avait deux classes de 23 élèves chacune pour le cours principal (d'une durée d'une année) et deux classes d'apprentis neuchâtelois et jurassiens, chacune d'une vingtaine d'élèves. Cela faisait un effectif d'environ cent élèves, dont près de la moitié étaient déjà porteurs du certificat fédéral de capacité. Pour l'année 1952-1953, le cours principal sera suivi par soixante-six élèves, ce qui montre que l'Ecole suisse de droguerie a déjà pris sa place et qu'elle connaît le succès.

Au premier étage, on trouve la salle des professeurs, le logement du concierge-préparateur, la salle des leçons de botanique et de pharmacognosie. Celle-ci sert en même temps de laboratoire de microscopie. Les locaux des drogues et des herbages sont aménagés également à cet étage.

Au deuxième étage, voici le secrétariat, le bureau du directeur, la salle dite de la réception où se réunit le conseil de la Fondation de l'école et où se trouvent les archives de ce conseil, la bibliothèque et la salle de classe destinée aux leçons de marchandises, avec son local des produits.

Montons encore un étage et nous découvrons les laboratoires de photographie et de fabrication de droguerie, avec tout le matériel nécessaire.

Tout a été conçu de la façon la plus rationnelle pour l'enseignement et on ne doute pas que les élèves puissent faire de très bonnes études dans cette maison qui est dorénavant la leur.

L'organisation de l'Ecole suisse

Il reste à examiner brièvement le fonctionnement de l'institution. Celle-ci dépend à la fois de la ville de Neuchâtel, de l'Association suisse des droguistes et de l'Association suisse des employés drogues Helvetica.

Le conseil de la Fondation se compose de neuf membres et il est présidé par M. André Burkhalter, droguiste, de Neuchâtel.

La commission de l'école, composée de sept membres, en comprend quatre nommés par l'autorité communale. Ce sont MM. André Burkhalter, droguiste, Adrien Perret, professeur de chimie organique à l'Université, Georges Perrin, droguiste, et Archibald Quartier, inspecteur cantonal de la chasse et de la pêche. Les représentants des associations professionnelles dans la commission sont MM. André Chapuis, droguiste, à Colombier, Théodore Wehrle, droguiste à Bâle, président de la commission professionnelle de l'A. S. D., et Henri Boillat, droguiste, à la Chaux-de-Fonds, désigné par Droga Helvetica. M. Georges Perrin préside la commission de l'école, où siègent encore, avec voix consultative, M. Fritz Humbert-Droz, conseiller communal, et le directeur de l'école.

C'est cette commission qui a nommé le directeur, les professeurs et le personnel administratif, à savoir MM. Charles Urech, directeur et professeur de chimie et de physique, René Weissmüller, professeur de chimie, de physique et de marchandises, Heinrich Utiger, professeur de botanique, de marchandises, d'hygiène, de drogues et de microscopie, Ferdinand Paris, professeur de marchandises, de spécialités de droguerie, de photographie, de direction d'entreprise et maître des travaux pratiques de droguerie, Mlle Violette Wenger, secrétaire-comptable et bibliothécaire, et M. Thomas Riedi, préparateur des cours, magasinier et concierge. De plus, la commission a fait appel, à titre de spécialiste, à M. Georges Faessli, comme professeur de comptabilité et de droit, et à titre temporaire, à M. Serge Mosset comme maître de travaux pratiques pour la chimie analytique. La collaboration pour quelques heures d'autres maîtres a été nécessaire par l'enseignement aux apprentis jurassiens et neuchâtelois.

Neuchâtel, ville d'études

Après une première année d'activité, l'Ecole suisse de droguerie peut être inaugurée officiellement, en présence du conseiller fédéral Rubattel, des représentants des autorités cantonales, communales et des associations professionnelles des droguistes.

Si l'institution est au service des droguistes, elle est aussi une pièce intéressante de notre équipement scolaire. C'est ce que souligne M. Paul Rognon, président du Conseil communal, saluant dans le « Journal suisse des droguistes » la création de l'Ecole :

« Considérant l'utilité, la nécessité même de maintenir à Neuchâtel la réputation qu'elle s'est acquise par ses écoles, nous pensons que la solution adoptée s'imposait. Le public en général est très attaché à toutes nos institutions scolaires auxquelles nous devons notre renommée de « Neuchâtel, ville d'études ». Si nous avions refusé la création de l'Ecole suisse de droguerie, les réactions de l'opinion publique eussent certainement été véhémentes. Enfin, il convient aussi de mettre en évidence l'apport économique incontestable des élèves durant leur séjour à Neuchâtel, cela sans négliger celui des patrons droguistes qui viendront certainement dans notre ville suivre les cours de perfectionnement prévus. Nous ne doutons pas que les espoirs mis dans la nouvelle Ecole suisse de droguerie seront pleinement justifiés. Ils contribueront, d'une part, au perfectionnement toujours plus accentué et toujours plus nécessaire d'une profession importante en Suisse, en même temps qu'ils doivent assurer, d'autre part, à Neuchâtel le renom dont elle bénéficie dans les milieux les plus étendus. »

Nous ne saurions conclure autrement.

D. B.

FEUILLETON
de la « Feuille d'avis de Neuchâtel »

Tragique énigme

par

Jean JOSEPH-RENAUD

Ses agents, choisis parmi les meilleurs de ceux qui se spécialisent dans la police privée, ne se remarquaient plus par la taille énorme de leurs souliers et la crasse de leur linge ; ils semblaient des gentlemen.

Un an après, rue Charles-Laffite, à Neuilly, une comtesse espagnole était assassinée. Toute sa fortune, en billets de banque et titres au porteur avait disparu. La police arrêta un jeune homme dont les parents, de riches industriels, engagèrent les services de Lodés. En quelques jours, celui-ci soutint victorieusement une thèse complètement différente de celle de la police. Il prouva, jusqu'à l'évidence, que le meurtre avait eu lieu trois heures plus tard que l'instruction officielle ne le prétendait ; il fournissait ainsi à l'accusé un alibi indiscutable.

Il prouva ainsi que l'assassin était un chauffeur employé peu de temps auparavant par la comtesse ; un gaillard brun, sournois, qui avait disparu au lendemain du meurtre — et que, d'ailleurs, la Sûreté ne retrouvait pas...

Cette affaire, dont les journaux furent remplis, donna encore une publicité considérable à Lodés. Et

il transporta ses bureaux avenue Wagram.

Il était maintenant une célèbre personnalité parisienne, caricaturée dans la presse et plaisantée dans les revues de music-hall.

On le voyait aux courses, aux vernissages, aux premières. Il s'habilillait chez de grands tailleurs. Le Brummel de la police privée !

— Voyons, Dutilloy, et vous, Allain, s'écria M. Dourialle, vous n'êtes pas des petits jeunes. Vous êtes des anciens. Vous aussi, monsieur le commissaire, vous avez des cheveux gris. Rappelez-vous quand Lodés était à la Sûreté. Il n'éclipsait personne. C'était un agent médiocre.

— Evidemment, chef... Il s'est révélé depuis qu'il est chez soi et qu'il a un boulot à son compte, répondit Dutilloy, qui, lui, avait une vive sympathie pour Lodés. Mais ça arrive qu'un homme ne fait pas grand-chose parce qu'il n'a pas l'occasion. Et puis, tout à coup, parce que l'occasion est venue, le voilà parti au succès, et tout ce qu'il accroche réussit.

— Je n'ai pas eu de rapports nombreux avec Lodés, quand nous étions ensemble, quai des Orfèvres. Il m'a paru instruit. Il doit lire beaucoup car il parle comme un curé en chaire. C'est peut-être ce qui lui a servi, dit Allain sur un ton qui montrait qu'il n'éprouvait pour Lodés qu'une de ces sympathies indifférentes qui n'engagent à rien.

— Enfin, téléphonez-lui que je l'attends ici en qualité de témoin. On dit qu'il a trois autos : ça ne le

dérangera pas beaucoup de venir immédiatement ! Précisez bien : en qualité de « témoin », afin qu'il n'aille pas dire dans la presse que nous avons sollicité ses conseils.

Le secrétaire du commissaire sortit. Quelques instants après, on l'entendit exécuter l'ordre.

— A propos de la presse, qu'est-ce que nous allons dire aux reporters, chef ? demanda Allain. Vous pensez s'ils vont en pondre des colonnes à propos des fleurs sanglantes, du losange et de l'encens et des deux idoles !

— On ne va pas tout de même pas nous bourrer le crâne avec ces histoires de sorciers nègres qui assaillent à distance, ni de ces idoles qui fichent la poisse. Je ne sais pas ce qui se passe au Gabon, mais ici les bandits ne travaillent que de près, et les bonnes femmes en bois, on s'en fiche !

La porte s'ouvrit devant Mlle Fanny et Jean Chalonnat, très pâle, et dont les lèvres tremblaient. Malgré l'émotion, ses traits exprimaient encore une vive énergie. Il tournait dans ses mains, nerveusement, son vieux feutre.

— C'est M. Jean... M. Jean Chalonnat, dit Fanny. Il vient d'arriver juste comme on transportait le corps.

Il y eut un silence de quelques secondes. L'atmosphère se chargea d'anxieuse expectative. Un premier rôle venait d'entrer en scène.

M. Dourialle, les deux inspecteurs et le commissaire prirent ensemble, un air extrêmement aimable.

— Asseyez-vous donc, monsieur, dit M. Dourialle.

Fanny poussa un fauteuil vers le

neveu de la victime. Et sans y être invitée, elle s'assit aussi, dans un coin.

M. Dourialle enleva son lorgnon, le remit, et d'une voix qui affectait l'indifférence :

— D'abord, monsieur, toutes mes condoléances pour la perte cruelle que vous venez de subir... Je vais maintenant vous demander quelques renseignements susceptibles de nous aider dans notre tâche, qui est difficile. Quand vous êtes venu, hier soir, rendre visite à votre oncle, vous n'avez rien remarqué d'anormal autour de la maison ?

— Absolument rien, monsieur. La rue était à peu près déserte... Il en était de même quand, vers minuit et demi, je suis revenu.

— Ah ! vous êtes revenu, vers minuit et demi ?

— Oui... Je désirais causer avec mon oncle quelques instants. En effet, quoique mon oncle se soit toujours conduit paternellement à mon égard, je n'étais pas admis dans son intimité, pour certaines raisons de famille. Mais je trouvais la maison obscure et silencieuse... J'étais arrivé trop tard. Quand mon oncle avait du monde, d'ordinaire on restait plus longtemps et, quelquefois, jusqu'à une heure avancée de la nuit. Cette fois-ci, mon oncle était déjà couché, et les domestiques étaient dans leurs chambres, puisque je n'aperçus aucune lumière. Je me retirai donc.

Jean parlait lentement, d'un ton peut-être plus las qu'ému.

— Vous êtes rentré chez vous immédiatement, je suppose ?

— C'est-à-dire que j'ai repris im-

médiatement le chemin de chez moi. J'habite à la porte Maillot, rue Brunel, numéro 11 ter. Je suis rentré à pied.

Dutilloy et Allain notèrent l'adresse.

— Vous n'avez rencontré en chemin personne de votre connaissance ?

— Non, monsieur. A cette heure-là !

— Pouvez-vous nous dire si le coffre-fort de votre oncle contenait des valeurs importantes ?

— Il m'est impossible de vous renseigner avec exactitude, monsieur. Je n'étais guère au courant des affaires de mon oncle. Je crois qu'il mettait plutôt ce qu'il possédait de précieux dans un coffre qu'il avait au Crédit Foncier.

— Est-il indiscret de vous demander de quoi vous désiriez lui parler hier soir ?

Le jeune homme répondit avec froideur :

— Oui, monsieur, c'est indiscret. Mais après tout, je peux bien vous dire que si je désirais voir mon oncle, c'était afin de le prier de m'avancer de l'argent. Je suis engagé par une exploitation forestière, en Franche-Comté. Mais je n'entre en fonctions que le mois prochain. Je me trouve fort gêné. Mon oncle était mon seul parent.

— Pourtant, la sœur de M. Chalonnat ?

— Je viens de vous dire, monsieur, qu'en dehors de mon oncle, je n'ai pas de famille...

Entre le jeune homme et sa tante, il existait évidemment une bonne haine.

M. Dourialle remit son lorgnon et

regarda fixement M. Jean Chalonnat, mais il ne trouva à dire que :

— Votre oncle, avait-il, à votre connaissance quelque ennemi ?

— Non, je suis certain qu'il n'avait pas d'ennemis...

Une voix forte, légèrement nasale, s'écria :

— Vous vous trompez, monsieur ! Votre oncle avait des ennemis.

Toutes les têtes se tournèrent vers l'angle où cette voix venait de se faire entendre.

Il y avait là un homme large d'épaules, roux, au nez pointu, aux yeux vifs, qui venait d'entrer silencieusement.

Il était vêtu avec cette élégance « riche » que donnent à n'importe qui le tailleur à la mode et les chemisiers et bottiers coûteux : chemise de soie, gants clairs, souliers souples. Son veston faisait aux hanches de remarquables godets.

Mais l'épaisse carrure, les mains fortes et une façon militaire de marcher, de se tenir rappelaient aussitôt les couloirs de la Préfecture de police.

— Bonjour, Lodés ! dit M. Dourialle.

Les mains se tendirent avec plus ou moins d'effusion vers le nouveau venu qui continua, d'une voix un peu chantante et nasale, avec une remarquable facilité d'élocution :

— Oui, Monsieur Jean Chalonnat, votre oncle avait des ennemis, et, malheureusement, ils étaient redoutables, ainsi qu'ils ne l'ont que trop prouvé.

(A suivre.)

 **CLAUDE DUCOMMUN**
Installations électriques et de téléphone
ORANGERIE 4 - NEUCHÂTEL

 **CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES**
SERRURERIE - FERRONNERIE
MAX DONNER & Cie S. A.
Chantemerle 20
Tél. 5 25 06
Spécialité : PORTES BASCULANTES DE GARAGES
NEUCHÂTEL

DECOPPET FRÈRES
ENTREPRISE DE MENUISERIE
CHARPENTERIE
NEUCHÂTEL - Tél. 5 12 67

HENRI AMMANN
MENUISERIE
TOUTES RÉPARATIONS
Quai Ph.-Suchard 6 - NEUCHÂTEL - Tél. 5 14 53

ÉLECTRICITÉ - TÉLÉPHONE
SIGNALISATION
Elexa
I RUELLE DUBLE NEUCHÂTEL

PLATERIE - PEINTURE
PONCIONI & FILS
Maîtrise fédérale
NEUCHÂTEL
Pourtalès 10
Tél. 5 22 15
CORCELLES
« Les Clos »
Tél. 8 18 52

Travail de tous métaux en feuilles
Cisailles de tôles
Roulage et pliage jusqu'à 8 mm. épaisseur
Estampage
Repoussage jusqu'à 1500 mm. diamètre
Soudures électriques et autogène
Cuvrage - patines
USINE DECKER S.A. - Neuchâtel

ÉBÉNISTERIE
KARRER & Cie
SAINTE-CROIX
Fabrique de meubles, de radios
et de bureaux
Tél. 6 21 67

 **MENUISERIE - ÉBÉNISTERIE D'ART**
JÂMES GUYOT S.A.
LA TOUR-DE-PEILZ
TEL. (021) 5 25 35
fabrique et vend la **Carda** Fenêtre
dont sont équipés les nouveaux laboratoires de l'Ecole des droguistes

Un beau carrelage...
Un revêtement de qualité...
Un asphalte étanche...
VIENA S.A. - Neuchâtel
Place de la Gare - Tél. 5 33 20 et 5 33 80

Nos articles et nos documents d'actualité

Bien qu'ayant perdu son procès

L'ÉTAT ITALIEN N'A PAS ENCORE RESTITUÉ LES BIENS DE LA MAISON DE SAVOIE

Notre correspondant de Rome nous écrit :
La Maison de Savoie a gagné son procès contre l'Etat italien, mais elle n'est pas encore rentrée en possession de ses biens, et certains pensent que bien du temps pourrait se passer encore, ou même que la perte pourrait être définitive. A la vérité, la question a fait un pas discret mais décisif le 6 août dernier. Ce jour-là expirait le délai d'ultime recours de l'Etat italien contre la sentence qui lui donnait tort. La journée s'écoula tout entière sans que les huissiers vinssent annoncer le dépôt de la cause en cassation. Et dès lors, la sentence est acquise, exécutoire.

Les biens de la couronne

Il s'agit de biens évalués à une somme variant entre 7 et 8 milliards de francs — soit une cinquantaine de millions de francs suisses. Rappelons succinctement que la Constitution, entrée en vigueur, prévoit que les biens des ex-souverains italiens seront confisqués au profit de l'Etat.

partage, et de faire son choix avant que sa part ne soit confisquée. Il y a aussi pour l'Etat un certain danger, celui que la Maison de Savoie fasse déclarer nuls tous les actes accomplis par l'ancienne administration domaniale après l'entrée en vigueur de la sentence de restitution. Bref, une négociation à l'amiable n'est peut-être pas exclue.

La villa Savoia

Les propriétés en litige — on peut parler de litige, puisque plusieurs personnes, physiques ou morales, les réclament — sont avant tout la villa Ada, nouveau nom de villa Savoia, qui fut la demeure habituelle de la famille royale jusqu'à la chute de la royauté. C'est là que les princesses passèrent leur enfance. C'est là aussi que Victor-Emmanuel III recut Mussolini, le matin du 25 juillet 1943. et le fit arrêter après l'entretien orageux qu'il eut avec celui qui était déjà, sans le savoir, l'ex-duce. Villa Ada comprend 120 hectares de terrain dans une partie de Rome qui est l'une des plus belles de la capi-

la seconde fois. La première fois, il avait fui le collège dont il supportait mal la discipline, et était retourné en Egypte auprès de sa grand-mère. Pierfrancesco est revenu, et s'est fixé à la villa Ada. Il est passionné du volant et participe à des courses d'automobiles.

Parmi les autres propriétés de la Maison de Savoie, citons les domaines de Capocotta et de Campo Buffaloro (de 1400 et 800 hectares), tous deux dans le Latium. Au Piémont, le château et le parc de Polzeno (800 hectares), les villas de Sant'Anna di Valdieri, où Victor-Emmanuel allait pêcher la truite, les pâturages de Saint-Jacques d'Entracque, dans la même région, et le château de Sarre, que la famille fréquentait en été de 1930 à 1940.

Reste le château de Raconigi et son domaine. Le château est loué par Humbert II pour une lire l'an à l'Ordre de Malte, tandis qu'une partie des terrains a été vendue par lui aussitôt après le plébiscite défavorable. Aliénations que l'Etat italien ne reconnaît pas, car la loi prévoit que les ventes faites par les membres de la famille royale soumise à la mesure de confiscation sont illégales. Cependant, il reste à savoir si Raconigi tombe ou non sous le coup de la confiscation.

Raconigi fut donnée à Humbert par son père en 1929 à l'occasion de son mariage. Donation reconnue par le droit italien au seul souverain. Mais lorsqu'il mourut, Victor-Emmanuel III n'était plus souverain, et par conséquent la donation devrait être soumise à la mesure de la « collation », qui fait confluer au patrimoine commun après la mort du père de famille, et en faveur des autres enfants du défunt, tous les biens reçus en don par celui des héritiers qui a été le plus favorisé par des dons entre vifs.

Même si la Maison de Savoie devait renoncer à Raconigi (1000 hectares de terrain très fertile), la fortune de la famille de Savoie serait encore, comme nous l'avons dit, de 7 à 8 milliards. A ceux-ci viennent s'ajouter les 2 milliards de l'assurance contractée par le défunt souverain auprès de Lloyd's de Londres.

Pierre-E. BRIQUET.



Humbert II et la reine Marie-José.

Mais ceux des princesses, leurs filles, ou d'autres collatéraux, ne sont pas touchés par cette mesure.

Or la Constitution n'entra en vigueur que le 1er janvier 1948. Victor-Emmanuel III mourut le 28 décembre précédent, et selon le droit italien un cinquième seulement de sa fortune revient à son fils Humbert II et peut être confisqué par l'Etat. Telle est la thèse soutenue par la famille des Savoie, thèse que les tribunaux ont admise.

A la vérité, les textes légaux étaient si clairs que d'abord l'Etat songea à en venir à une transaction, à laquelle la Maison de Savoie ne se serait probablement pas refusée. Mais la politique s'en mêla. Divers partis — non seulement ceux d'extrême-gauche qui voulaient mettre M. de Gasperi dans l'embarras, mais les républicains, et aussi les sociaux-démocrates, qui faisaient alors partie de la coalition au pouvoir — exercèrent une telle pression sur M. de Gasperi, que celui-ci passa outre aux « avis » fort décourageants émis par l'avocat de l'Etat. La partie devait être risquée malgré les dépenses considérables qu'elle impliquait, et qui en définitive sont à la charge de l'Etat, et par conséquent des contribuables.

Après le jugement du tribunal, favorable aux héritiers de Victor-Emmanuel III, on hésita longtemps au Palais Viminal à recourir en appel. Treize jours seulement avant l'expiration du délai de recours, ce dernier fut présenté. La décision de la Cour d'appel a découragé la partie perdante. M. Vanoni, ministre des finances, soumit l'affaire à M. de Gasperi, dont on connaît la modération et le bon sens. C'est lui qui aurait décidé de ne pas laisser s'ouvrir un troisième procès. Ceci malgré le jeu de la politique, qui réussit à retarder d'avril au début de juin l'inscription de la sentence, inscription nécessaire pour être exécutoire.

Un partage difficile

Cependant, la famille d'Humbert II n'est pas au bout de ses peines. On sait que la fortune de la famille consiste en plusieurs propriétés de valeur et de grandeur inégales. Les héritiers se sont réunis au château de la Croix, sur la Côte d'Azur, déjà dans l'été 1950 afin d'effectuer un partage. La question a de nouveau été agitée entre Humbert II et ses sœurs et neveux lors de leur réunion de Montpellier, où depuis la chute de Farouk, la reine Hélène a décidé de se transférer.

Mais le partage n'est pas facile à réaliser parce que l'Etat italien prétend maintenant, étant héritier à la place d'Humbert II, au cinquième de chacune des propriétés ex-royales. Il en résulterait une inévitable dépréciation de toute la fortune. Car il deviendrait nécessaire de vendre, de vendre tout, et donc de vendre mal. Peut-être de vendre à l'Etat.

On conçoit dès lors que la famille royale désire maintenir l'intégrité de chaque propriété. La question est peut-être de savoir si Humbert II lui-même a son mot à dire dans le

tales. Actuellement le quartier est en plein développement urbain, et le mètre carré s'y vend 75.000 francs (1 franc suisse = 150 francs). Sous la villa se trouvent de profondes catacombes, réclamées par le Vatican. L'Etat a loué villa Ada à l'ambassade d'Egypte pour une somme dérisoire, 1,5 million par an. Mais on pourrait facilement en retirer dix fois plus. Le contrat avec l'ambassade d'Egypte devrait expirer en 1955 ou, selon d'autres, en 1961.

Les membres de la famille royale n'ont plus remis les pieds à villa Savoia — ou si l'on veut, villa Ada — depuis le tragique printemps 1946, qui vit la chute de la royauté. La seule exception est la princesse Yolande Calvi di Bergolo, qui fut si frappée et attristée qu'elle a déclaré qu'elle n'y reviendrait jamais. Son mari y revient parfois. D'autre part, on sait que les quatre enfants de la défunte princesse Mafalda, femme du prince Henri de Hesse, Maurice Henri, Otto et Elisabeth vivent dans une petite maison située en bordure de la villa. Ils entrent parfois dans le parc. Quant au fils de la princesse Yolande, Pierfrancesco Calvi, âgé de 17 ans, il se trouve à Rome pour

Une motion mexicaine pour résoudre le problème des prisonniers de guerre en Corée

Une motion mexicaine en relation avec l'armistice qui se discute en Corée, a été présentée au Secrétaire général des Nations Unies.

Réduite à ses termes essentiels et par conséquent susceptible d'être modifiée d'accord avec les opinions des autres membres de l'O.N.U., cette initiative pourrait avoir les bases suivantes :

Les prisonniers de guerre des deux parties qui auraient exprimé volontairement le désir de retourner dans leur pays d'origine, feraient l'objet d'un échange. En ce qui concerne les autres prisonniers, chaque Etat membre des Nations Unies qui, le cas échéant, aurait approuvé l'initiative, s'engagerait à recevoir dans son territoire un nombre proportionnel de ceux-ci, étant bien entendu que les autorités de ces Etats accepteraient de leur accorder le statut d'immigrant, aux termes duquel ils seraient autorisés à travailler.

Lorsque la situation sera redevenue normale en Corée, les gouvernements d'origine garantiront et donneront les facilités nécessaires aux prisonniers pour leur retour immédiat et il en serait de même dans le cas des réfugiés qui, même si cette condition ne s'est pas réalisée, manifesteraient leur volonté de retourner dans leurs pays d'origine. Dans ce cas, les Nations Unies leur donneraient les moyens de réaliser leur désir.

Le problème de la drogue en France

Il existe plus de trafiquants que d'intoxiqués

M. Ribeyre, ministre français de la Santé publique et de la Population, vient de proposer, lors d'un récent Conseil des ministres, de nouveaux textes de loi destinés à rendre plus efficace la lutte contre le trafic des stupéfiants. Ces lois doivent renforcer celle de 1845 sur le contrôle des substances vénéneuses ainsi que les divers textes qui l'ont modifiée depuis cette date.

De par sa situation géographique, la France est le terme ultime du chemin suivi par l'opium brut, importé frauduleusement de Turquie, d'Iran ou de Yougoslavie. Les spécialistes de ce trafic, presque exclusivement méditerranéen, procèdent dans des laboratoires rudimentaires à la transformation de l'opium brut en morphine-base, puis en morphine, et enfin en héroïne. Ces produits sont ensuite exportés vers l'Amérique du Nord ou du Sud à des prix fabuleux. On estime que ces laboratoires clandestins ont fabriqué plus de 500 kg. d'héroïne en France, cette année, écrit Guy-G. Walrand dans le « Figaro ».

L'héroïne vaut trois fois son poids d'or

L'héroïne vaut 3600 dollars le kilo, c'est-à-dire l'équivalent de trois kilos d'or.

Les services spécialisés estiment le nombre des intoxiqués en France à 1500 personnes.

On voit que ce chiffre n'est pas alarmant. De plus, 65 % de ces toxicomanes sont d'origine thérapeutique.

Le problème en France, on le voit, est loin d'avoir la gravité qu'on lui connaît aux Etats-Unis, où des milliers de personnes, dont un grand nombre de jeunes gens, sont désintoxiqués chaque année dans des hôpitaux spécialisés.

Mais qu'est-ce qu'un intoxiqué ? C'est celui qui prend des drogues susceptibles de donner :

- 1° un invincible désir ou besoin de continuer à en consommer et de se le procurer par tous les moyens;
- 2° une tendance à augmenter les doses;
- 3° une dépendance d'ordre psychique et parfois physique à l'égard de leurs effets.

Cette définition est celle de l'Organisation mondiale de la santé.

Les stupéfiants synthétiques remplacent de plus en plus les dérivés de l'opium

Ces drogues sont aussi appelées « stupéfiants ». Ce sont des produits qui sont inscrits au tableau B du code de la pharmacie et qu'on peut

PÈLERINAGE PROTESTANT DANS LES CÉVENNES UNE ASSEMBLÉE AU DÉSERT

Lorsqu'on descend la vallée du Rhône, c'est à Pont-Saint-Esprit qu'on quitte la route d'Avignon pour prendre, à droite, celle d'Uzès et d'Anduze, où l'on s'engage dans la vallée du Gardon, étroite, bordée de collines rocheuses. En ce début de septembre, la rivière, glisse, nonchalante, verte et bleue, incrustée d'or au coucher du soleil, entre les bancs de roseaux, les buissons de chêne-vert et les pins rabougris. De temps à autres, une magnanerie abandonnée, aux baies arrondies, y réfléchit ses murs roses.

De Saint-Jean-du-Gard où notre petite escouade de l'Eglise de Colombier a passé la nuit, accueillie — avec quelle cordialité ! — dans les foyers protestants de la ville, nous nous dirigeons, au matin de ce dimanche 7 septembre, vers le mas Soubeyran où se tiendra l'assemblée annuelle du Désert. De toutes les provinces de France et des pays voisins, les descendants des Huguenots affluent. Au pied de la colline qu'il faut escalader pour pénétrer dans le vaste cirque du Gardon de Mialet, une centaine de cars s'alignent, des milliers d'autos portant plaques françaises, belges, hollandaises, suisses, anglaises et italiennes, d'innombrables motocyclettes, bicyclettes et vélomoteurs. En longues files, par les sentiers rocheux, chargée de plants, de cabas, de manteaux, la foule grimpe vers les hauts lieux. Au débouché de notre chemin, tiens ! les voitures de Radio-Berne et de Radio-Lausanne ! Elles achèvent leurs installations.

Abrité d'une châtaigneraie aux troncs tourmentés par le mistral, une vaste esplanade servira de temple. Elle domine le cirque où se blottit cet agglomérat de bâtisses aux pierres apparentes, vêtues de pampres et de figuiers, qu'est le mas Soubeyran. Dans sa partie la plus haute, une chaire est dressée. Une de ces vieilles chaires du désert aisément démontables, aisément dissimulables, au fond d'une charrette. Groupe à groupe, sans laisser de vides, ainsi que le recommandent, avec l'accent du Midi les amplificateurs suspendus aux vieux troncs, les pélerins s'installent sur l'herbe. De partout l'on s'appelle, l'on s'interpelle ; sous chaque châtaignier, des amis, des parents se retrouvent, se donnent l'accolade, rient et bavardent dans ce parler chantant qui tout à la fois nous dépayse et nous pa-

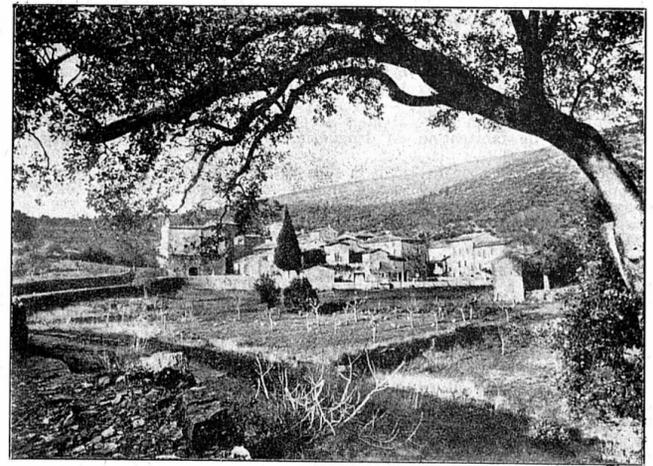
rait familial. On dirait d'une grande, d'une immense famille qu'unit la même foi.

Soudain, le silence. Un silence quasi miraculeux, car, à cette foule méridionale, exhubérante, se mêlent nombre de curieux. Là-bas, la cloche du mas s'est mise en branle et voici venir le cortège des pasteurs. Ils se groupent autour de la chaire tandis que, conduites par la Chorale de Mialet, quinze mille voix entonnent un psaume.

Chaque année, en souvenir des baptêmes clandestins célébrés autrefois dans les grottes et les granges du Désert, l'on baptise, au début du culte solennel de septembre, les nouveau-nés des hameaux voisins. Et les noms de famille en ou, en ac, qui résonnent entre les paroles sacramentelles, les engagements pris

jusqu'aux figures du dessert, rondes et chaudes encore du soleil cévenol. Nos voisins de banquet sont les pasteurs qui ont officié le matin et les auteurs de la fête commémorative de l'après-midi : le professeur Léonard, de l'Ecole des hautes études, et M. Gabriel Puaux, ambassadeur de France, président de la Société du protestantisme français.

Sous les châtaigniers où, toute fleurie de robes claires et de parasols, la foule se masse une seconde fois, le savant historien de la Sorbonne nous entretient de la guerre des Camisards dont on célèbre précisément le 250^{ème} anniversaire et de leurs chefs : Roland et Cavalier. Ce Cavalier — rappelons-le en passant — qui, écrasé avec les siens par les troupes royales, gagna notre pays, en septembre 1704. Descendue de la Chau-de-Fonds, la petite troupe



Vue générale du mas Soubeyran.

par les parents et les vagissements des tout-petits sont ceux-là mêmes que portèrent les martyrs des dix-septième et dix-huitième siècles.

Le pasteur Pellegrin, de Montpellier, monte en chaire pour prononcer l'invocation, la confession des péchés, les promesses de grâce. Il prêche sur le mot d'ordre de la journée : « Celui qui voudra sauver sa vie la perdra... » Entre les troncs, je vois bouger sa robe noire, son rabat blanc, cette robe et ce rabat qui coûtèrent autrefois la vie à tant de prédicants du Désert. Au-dessus de moi, les larges feuilles des châtaigniers bruissent dans la brise. Recueillie, la foule semble retenir son souffle. Et là-haut, à la courbe douce des collines, de petits nuages blancs glissent dans le ciel d'indigo.

Debout maintenant, l'assemblée entonne le choral de Luther. Puis, l'oraison dominicale prononcée, le prédicant nous invite à la table sainte. Huit ministres nous attendent, placés deux à deux à la sortie des allées qu'ont tracées de légères barrières blanches, pour nous offrir, dans les vieux plats et les coupes d'étain du Désert, le pain et le vin. Lentement la foule monte et passe de droite à gauche tandis qu'alterne les paroles bibliques, lues du haut de la chaire, et les psaumes de l'assemblée. Comment traduire avec des mots l'émotion d'une telle cérémonie ? Quel fidèle communia jamais dans un temple plus beau. Il y a de grandes heures dans la vie.

Nos hôtes de l'Eglise de Mialet avaient cependant songé aussi aux nourritures terrestres. Au mas Soubeyran, sur une terrasse ombragée de vigne, une longue table est dressée pour les Suisses. Et le repas, véritable festin, comporte toutes les spécialités du pays, depuis le miroton aux olives, arrosé de vin rosé,

s'embarqua à Cortailod pour Yverdon d'où elle pensait gagner le Léman et la Savoie. Partout le dénuement de ces hommes, leur courage et leur foi éveillèrent l'active sympathie de nos populations, et cela malgré les plaintes et les menaces de l'ambassadeur de France, à So-

leure. Quant à M. Gabriel Puaux, il rappela, avec autant d'élégance que de connaissances et de lectures, la fondation du musée du Désert par son père, Frank Puaux et par l'ami de celui-ci, Edmond Hugues. Passionnés tous deux de l'épopée huguenote, ils étaient montés un jour, par un sentier de Camisards, jusqu'au mas Soubeyran, dans l'espoir d'y retrouver la maison de Pierre Laporte, dit Roland. Un vieillard solitaire, le dernier des Laporte, y vivait pauvrement. Il ne fit pas difficulté pour leur vendre sa mesure. Réparée, reblanchie et agrandie, elle devint le musée du Désert, inauguré en 1911. Le bâtiment comporte aujourd'hui quatre salles qui portent les noms des principaux martyrs pour la foi. La salle Rolland est quasiment intacte, avec la grande cheminée familiale, le mobilier rustique, les cuisines d'époque, la vieille Bible des Laporte et, dans le placard aux provisions, la cachette où le chef se glissait durant les perquisitions. C'est dans ce musée — faut-il le rappeler aux Neuchâtelois ? — que se trouvent les grandes compositions de l'excellente dessinatrice que fut Jeanne Lombard, représentant des scènes de la vie huguenote au Désert.

Comme nous sortions de cette visite, le soleil incliné caressait les « drailles » des collines cévenoles. La foule s'était écartée. Sous ses tulle roses, le vieux mas rentrait dans le silence du souvenir.

Dorette BERTHOUD.

L'AUSTÉRITÉ OUTRE-MANCHE

Les Anglais ont droit à 56 grammes de beurre par semaine

La plupart des denrées alimentaires sont encore rationnées

On ignore souvent que bien des denrées alimentaires sont toujours rationnées en Grande-Bretagne. Actuellement, les Anglais ont droit à deux œufs par personne et par semaine, à 42 grammes de fromage, à 228 grammes de sucre et à 56 grammes de beurre, par semaine également. Le lard et le thé sont encore rationnés. Quant à la viande, elle l'est aussi et l'on n'en peut manger qu'un jour sur sept pratiquement.

On admet que si le rationnement est maintenu c'est à cause de la rareté des devises étrangères, qui oblige la Grande-Bretagne à limiter ses importations. Comme on peut s'en douter, le marché noir existe et se pratique même ouvertement, en particulier pour les œufs et même pour la viande.

L'Etat centralise les achats (bulk buying) et exerce une forte pression sur les prix soit pour la viande, soit pour le lard et les œufs. Cette pression est telle que parfois les pays fournisseurs refusent de vendre ou livrent de la marchandise de deuxième ou troisième qualité, comme cela s'est produit avec le Danemark pour le lard.

Pavillon neuchâtelois

Halle II

Délicieux filets de perche, paléas, boudelles frites, saucisses au foie, Escargots d'Aréuse pur beurre, etc.

A toute heure au AU COMPTOIR SUISSE

Institut RICHÈME

8, rue du Pommier - Tél. 5 18 20

DANSE

et

Culture physique

Cours d'ensemble

Cours privés

Leçons particulières

Ce qui pourrait arriver :

« Tout le monde prétend qu'il n'y a pas de Raviolis meilleurs que les miens. Je ne dis pas non, mais ce que je ne dis pas, c'est que mes Raviolis... ce sont des Raviolis Roco... »



Raviolis ROCO

... préférés en Suisse et à l'étranger !

En boîtes de 2 kg, 1 kg, ½ kg et la « boîte idéale » de 700 g. Avec points Juvo.

Fête des vendanges

Encore disponibles **5000 à 6000 tagètes (orange)** grandes fleurs

Eric Bosshart

horticulteur, Yverdon
Tél. (024) 2 21 47

Un saucisson...

Goûtez ceux de la **BOUCHERIE GUTMANN**

Avenue du Premier-Mars

TAPIS

de tous genres **BENOIT Maillefer 20**
Tél. 5 34 69
A l'étage **Prix d'étage**
Présentation à domicile sans engagement

ASPIRATEUR

Un superbe « Electro-lux » à vendre, bas prix. S'adresser à H. Meuret, Seyon 38, Neuchâtel.

A vendre deux manteaux taille 42, costume, robes, windjack, paletots, jaquette et pullover laine, souliers en daim brun, après-épis, le tout bon marché. Breguet 6, 4me, à droite, tél. 5 33 85.

A vendre pour cause de départ

Simca 9 Aronde

état de neuf, 12.000 km. Adresser offres écrites à K. O. 738 au bureau de la Feuille d'avis.

A vendre un beau

LUSTRE

en bois sculpté au prix de 130 fr. S'adresser le soir Vieux-Châtel 19, rez-de-chaussée.

A vendre

un fourneau « Eskimo » avec 6 m. de tuyaux, une poussette grenat, émaillée une cirouise « Six-Madum », à l'état de neuf. S'adresser : faubourg de la Gare 25, 4me étage, gauche.

Potager à gaz

trois feux, sans four, à vendre 30 fr. S'adresser : Carrels 24.

Cortège des Vendanges

A vendre **DAHLIAS** tagètes naines et géantes Humbert, la Coudre

Belle occasion : à vendre

POTAGER à gaz de bois, avec service d'eau chaude, émaillé crème, état de neuf, toute garantie. Paul Humbert, Dime 15, la Coudre.

Deux superbes

MILIEUX

moquette laine, 2 m. x 3 m. de 2 m. 40 x 3 m. 40. Prix très avantageux. Benoit, Maillefer 20, tél. 5 34 69.

A vendre

deux manteaux de fourrure

usagés, un balai électro-que révisé. Bas prix. — Adresser offres écrites à H. L. 739 au bureau de la Feuille d'avis.

A vendre un

BUREAU

ancien (trois corps) pour cause de double empl. Tél. 7 51 56.

A vendre

poussette de chambre, garnie, 45 fr. ; robe de nuit, velours noir, taille 40-42, 50 fr. ; jeté de divan, tissu à fleurs ; grande selle galvanisée ; draine d'enfant. Téléphone, au No 5 45 37.

Dehors, l'hiver... chez vous le printemps!

Tulipes, jacinthes, narcisses, fleuriront votre intérieur en plein-hiver, si vous plantez maintenant déjà les oignons dans des pots. Vous jouirez ainsi du printemps deux mois avant tout le monde, sans difficultés ni soins particuliers. Conformez-vous simplement aux instructions pour la plantation, et tout réussira pour le mieux! Pour être sûr de la qualité, adressez-vous au spécialiste professionnel ou au magasin spécialisé. Demandez-lui la jolie brochure en couleurs contenant les conseils de culture, qu'il vous remettra gratuitement, ou écrivez à Case postale 8, Lausanne 1.



OIGNONS A FLEURS HOLLANDAIS



Les bulbes mis en pots maintenant fleuriront pendant l'hiver!

VOTATION DES 4 ET 5 OCTOBRE 1952 LOI CANTONALE SUR L'ASSURANCE CHOMAGE

Le peuple neuchâtelois devra se prononcer les 4 et 5 octobre 1952 sur la loi cantonale sur l'assurance chômage, votée par le Grand Conseil le 8 juillet 1952.

Cette votation est la suite de l'aboutissement du referendum lancé par le Cartel syndical neuchâtelois, qui veut faire supprimer la disposition de la loi prévoyant que les employeurs membres d'une caisse paritaire de chômage sont exonérés du paiement de la contribution de Fr. 15.— par an et par assuré au Fonds cantonal d'assurance contre le chômage. Le Cartel syndical estime que cette exonération représente un privilège pour les employeurs membres des caisses paritaires et constitue une inégalité de traitement entre caisses syndicales et caisses paritaires.

Qu'en est-il exactement ?

INÉGALITÉ ENTRE CAISSES ? ELLE N'EXISTE PAS. Aucune caisse (publique, paritaire ou syndicale) ne verse une contribution quelconque au Fonds cantonal. D'autre part les caisses reçoivent du Fonds cantonal les subventions calculées sur les mêmes bases, fixées par la loi fédérale. Pratiquement, de nombreuses caisses paritaires ne reçoivent pas le maximum de subventions du fait de la prise en considération de leur fortune, constituée entre autres par les contributions des patrons et des ouvriers. Selon l'article 43 de la loi fédérale, les subventions sont réduites pour les caisses dont la fortune dépasse par assuré 25 fois l'indemnité journalière ; elles sont supprimées lorsque la fortune dépasse 40 fois l'indemnité journalière par membre, ce qui est le cas de la plupart des caisses paritaires du canton.

INÉGALITÉ ENTRE ASSURÉS ? ELLE N'EXISTE PAS, car aucun assuré ne paie une contribution quelconque au Fonds cantonal.

INÉGALITÉ ENTRE EMPLOYEURS ? ELLE N'EXISTE PAS. Tous les employeurs doivent, dans le canton de Neuchâtel, contribuer à l'assurance-chômage. Ceux affiliés à une caisse paritaire paient leur contribution à leur caisse (au moins Fr. 15.— par an et par assuré, à défaut de quoi la différence doit être versée au Fonds cantonal). Ceux qui ne sont pas affiliés à une caisse paritaire paient la contribution au Fonds cantonal d'assurance contre le chômage.

Sous prétexte de supprimer une inégalité — en fait inexistante — le Cartel syndical voudrait en créer une, effective celle-là, qui consisterait à faire payer double contribution aux employeurs membres des caisses paritaires.

En voulant obliger les employeurs à payer double contribution pour l'assurance-chômage, le Cartel syndical cherche évidemment à FAIRE DISPARAITRE LES CAISSES PARITAIRES DE CHOMAGE. Il présume en effet que ces employeurs, voyant leur charge passer presque du simple au double, quitteront les caisses paritaires.

L'affaiblissement ou la disparition de ces institutions paritaires porterait atteinte à la collaboration professionnelle et à la liberté d'association des travailleurs.

POUR LE MAINTIEN DES CAISSES PARITAIRES, QUI REPRÉSENTENT LA PLUS ANCIENNE EXPÉRIENCE PARITAIRE DU CANTON.

POUR LE RESPECT DE LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION, qui doit permettre à chacun de s'assurer auprès de la caisse de son choix

Votez **OUI**

en faveur de la loi cantonale sur l'assurance-chômage.

Comité en faveur de la loi cantonale sur l'assurance chômage.

MENAGERES ! Profitez de nos excellentes belles **POULES** fraîches du pays à Fr. 2.50 et 3.— le ½ kg. **LEHNHERR** Trésor FRÈRES Tél. 5 30 02 Gros Détail

QUEL PLAISIR de lire avec de bonnes lunettes ! Faites vérifier par la maison **Reymond Comminot** NEUCHÂTEL OPTIQUE MÉDICALE RUE DE L'HÔPITAL 17 si les vôtres vous conviennent encore !

Belle maculature à vendre à l'imprimerie de ce journal

Notre jour de **LESSIVE** n'est plus un **SOUCI!!!** En téléphonant au No 6 30 39 vous pouvez **LOUER** une **MACHINE À LAVER** du modèle que vous préférez pour Fr. 7.— par jour. On livre gratuitement à domicile. Demandez renseignements sans engagement.

Occasion à saisir : excellent **PIANO** format moderne, belle sonorité, en bon état, à vendre, Fr. 650.—, rendu sur place avec bulletin de garantie, Mme R. Visoni, Paro 12, tél. (039) 2 39 45, la Chaux-de-Fonds.

Un délice ! Les tresses et tillaules de chez **OTTO WEBER** BOULANGERIE-PÂTISSERIE Porteurs à disposition à toutes heures Faubourg de l'Hôpital 15 - Tél. 5 20 90

CHARGEUR BATTERIE 6 V. 1 amp. pour moto, 45 fr. Autres types sur demande pour auto et garages. Bobinage en tous genres. — J.-P. Blanchoud, Rouillères 26, la Coudre.

Deux superbes **MILIEUX** moquette laine, 2 m. x 3 m. de 2 m. 40 x 3 m. 40. Prix très avantageux. Benoit, Maillefer 20, tél. 5 34 69.

un coup de Téléphone ET NOS SERVICES SONT À VOTRE DISPOSITION

THIEL maître teinturier 5 17 51	DU CRAYON A L'ARMOIRE EN ACIER RAMSEYER Tout pour le bureau Tél. 5 12 79	Ferblanterie Appareillage F. Gross & Fils Installations sanitaires COQ-D'INDE 24 Tél. 5 20 56	TOUS NETTOYAGES: vitrines, fenêtres, vérandas, récurages, lessivages de cuisines. Faites vos parquets à la machine. En toute confiance adressez-vous à la « MOB » B. CHAIGNAT Devis sans engagement Tél. 5 42 04
--	---	---	--

Blanchisserie Populaire, Areuse - Tél. 6 31 51

CHARPENTERIE MENUISERIE DECOPPET FRÈRES Evolet 49 - Neuchâtel Tél. 5 12 67	Ne faites plus d'expérience, profitez de celle acquise RADIO-MÉLODY L. POMEY - NEUCHÂTEL Tél. 5 27 22 Se rend toujours dans votre région	PEYROT & Cie ÉLECTRICITÉ 5 18 36 Saint-Honoré 5
---	---	--

VELOS neufs et d'occasion Tous prix M. BORNAND Poteaux 4 - Tél. 5 16 17	SERRURERIE CARL DONNER & FILS Bellevaux 8 Tous travaux de serrurerie et réparations Volets à rouleaux, sangle, corde 5 31 23	A. ENGGIST Tél. 7 53 12
--	--	-----------------------------------

Le bon café chez le spécialiste A. Horisberger-Lüscher Faubourg de l'Hôpital 17
ROTISSERIE MODERNE ÉPICERIE FINE Tél. 5 12 58

COURS POUR ADULTES
Reprise des cours : **Lundi 29 septembre**
Il reste encore quelques places disponibles pour les cours suivants :
COUTURE (coupe et transformations)
MARDI SOIR VENDREDI SOIR
PEINTURE SUR PORCELAINES
LUNDI APRÈS-MIDI VENDREDI SOIR
Prière de s'inscrire D'ICI SAMEDI MATIN AU PLUS TARD
MIGROS, case postale NEUCHÂTEL GARE, tél. 5 72 21

Tous les matins **Pâtisserie fraîche**

Croissants fourrés aux amandes	la pièce	-0.25
aux noisettes	la pièce	-0.15
Pains sandwich	la pièce	-0.25
Escargots fourrés	la pièce	-0.25
Epinards	le kilo	-0.55
Choux-fleurs	le kilo	-0.90

MIGROS
Société coopérative



DÉMONSTRATIONS

de tous les appareils

HOOVER

les 25, 26, 27 septembre

chez



Saint-Honoré 5 - Neuchâtel



33^e COMPTOIR SUISSE

LAUSANNE

13-28 SEPT. 1952

BILLETS SIMPLE COURSE - VALABLES POUR LE RETOUR

APOLLO

Une histoire qui débite
le rire à la chaîne

avec

**CLIFTON
WEBB**

★

**JOAN
BENNETT**

★

**ROBERT
CUMMINGS**

★

**EDMUND
GWENN**

dans

ON VA SE FAIRE SONNER LES CLOCHES



PARLÉ FRANÇAIS

Dès aujourd'hui à 15 heures et 20 h. 30

Tous les jours : MATINÉES à 15 heures - SOIRÉES à 20 h. 30



Location ouverte : Tél. 5 21 12

la prairie
son assiette sur le
pouce à Fr. 2.—
Tranche de porc
Navets au beurre
Pommes purées

A propos d'études
Si votre fils ou votre
filles a des difficultés en
mathématiques, physique
ou chimie, consultez-les
des

**LEÇONS
particulières**

Serge Prêtre, gymnaste
de 3^{me} scientifique. Télé-
phone 5 46 52. Profitez
des vacances !

**LIVRAISON
impeccable
SUR CINTRES**



**TEINTURERIE
mode**
TEL. 5 31 83

Neuchâtel :
Sous l'Hôtel du Lac

**M. Dubois
Horlogerie
Réparations
→ Vente**

Outils pour horlogers
et toutes réparations
d'horlogerie. Rue J.-J.
Lallemand 5, face au
collège de la Promenade

**Restaurant
Strauss**
SALLE À MANGER AU 1^{er} ÉTAGE
TEL. 5.10.83 NEUCHÂTEL
M.H. JOST

Tous les jeudis
CHOUROUTE GARNIE

Pour vos
réparations
de
**pendules
neuchâteloises**
anciennes et modernes
**Régulateurs,
Réveils
et montres**
adressez-vous à

H. VUILLE
Horloger-Bijoutier
Vis-à-vis
du Temple du bas
NEUCHÂTEL
(Se rend à domicile)

Suisse, diplômé de l'U-
niversité de Saint-Peters-
bourg, donne

leçons
d'anglais, de russe et de
chinois. Adresser offres
écrites à A. L. 737 au bu-
reau de la Feuille d'avis.

**Réparations
de tapis d'Orient**
par artiste stoppeuse.
S'adresser : Spichiger,
tapis, Neuchâtel.
Tél. (036) 5 11 45.

**On cherche
commanditaire
associé**

pour développement de
teinturerie. Apporte de-
mander: 50.000 fr. Chif-
fre d'affaires prouvé. Of-
fres sous chiffres OFA
15923 G Orell Füssli-Am-
nonces, Genève.

Citroën

à louer par jour ou
pour période pro-
longée. J.-C. Hess
Bel-Air 35, Neuchâ-
tel.

**Demandez
la démonstration
des nouveaux
radios**

**PORRET-RADIO
SPECIALISTE**
Sevon, NEUCHÂTEL
Tél. 5 33 06

Désirez-vous faire de la prise de vues ?
Ce vœu est facilement réalisable, car faire du cinéma-amateur est plus facile et meilleur
marché que vous ne le pensez.

Tous les cinéastes-amateurs, ou ceux qui désirent le devenir, sont cordialement invités
COURS DE L'APRÈS-MIDI: deux leçons par
samedi 27 septembre, à 17 heures, au **Cinéma Apollo**

à la projection du film amateur 9,5 mm. :

« NOUS ET LES SAISONS »

(La vie et le travail à Lengnau) - Film 9,5 mm. Pathé, réalisé par M. Fr. Abrecht, Lengnau

Entrée libre

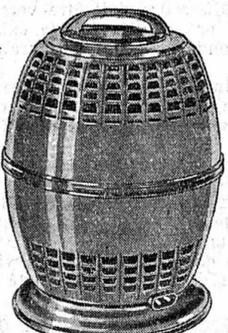
La maison Pathé-Amateur Genève exposera ses
appareils dans la salle de

l'Hôtel City

dimanche 28 septembre, de 10 h. à 12 heures et
de 14 h. à 17 heures.

Vous aurez l'occasion de voir et d'entendre
les nouveaux projecteurs muets et sonores « son
magnétique » et « son photographique » en for-
mat 9,5 mm.

ENTRÉE LIBRE



**Radiateur
électrique
ultra moderne**

Fabriqués par:
Usines Jean Gallay S.A.
Genève

Callay
INTERTHERM

Le chauffage idéal d'hiver et des saisons
intermédiaires

- Forme nouvelle, moderne et très pratique.
- Chauffage immédiat - répartition régulière de la chaleur - chaleur saine et agréable - fonctionne sans odeur, sans bruit, sans courant d'air - pas d'échauffement de la paroi extérieure - facilement transportable (poids: 7,5 kg, hauteur: 43 cm) - consommation de courant réduite - Plus de 26 000 appareils en fonction dans toute la Suisse.

COMPTOIR SUISSE

Halle IV, stand 482

Intertherm S.A., Nüscherstrasse 9, Zurich

Maison des Amies de la jeune fille

PROMENADE-NOIRE 10, rez-de-chaussée

COURS DE FRANÇAIS

COURS DU SOIR: une leçon par semaine.
Degrés inférieur, moyen, supérieur.
COURS DE L'APRÈS-MIDI: deux leçons par
semaine. Trois degrés également.

COURS DE COUTURE

LINGERIE, RACCOMMODAGES
et TRANSFORMATIONS
INSCRIPTIONS: vendredi 26 septembre à 20 h.,
Promenade-Noire 10, rez-de-chaussée. Tél. 5 55 51.

Attention N'attendez pas la neige pour
faire RETOURNER votre
manteau d'hiver ou mi-saison chez le tailleur de la

CLINIQUE D'HABITS

Immeuble Chaussures Royal - Tél. 5 41 23
RETOURNAGE: Manteaux 68.- Complets 78.-
Costumes dame 75.-

MADAME... pour vous et votre fille, adressez-vous
au TAILLEUR spécialiste, qui RETOURNE et
RECOUPE un complet de votre mari, pour vous
faire un magnifique costume, pour le prix de 88.-.
Confiez au tailleur vos vêtements à nettoyer
ainsi que toutes Réparations et Stoppages

REMISE à votre taille et transformations
de vêtements échus par héritage.
PITTELOUD, tailleur.

BEAU-RIVAGE

Ses menus soignés à prix fixes
Ses spécialités de saison (gibier)
Ses assiettes « express »
à partir de Fr. 1.80

THÉÂTRE

Lundi 29 et mardi 30 septembre à 20 h. 30

LE THÉÂTRE 52
présente

FLAMINEO

4 actes de Robert Merle d'après « Le Démon blanc » de Webster
Spectacles des Rencontres internationales 1952

Mise en scène: Jean KIEHL
Décors et costumes: André RAMSEYER

Prix des places: de Fr. 2.85 à 7.90
Location: AGENCE STRUBIN, Librairie REYMOND
9, rue Saint-Honoré, tél. 5 44 66

LOCATION OUVERTE de 9 h. 30 à 12 h. 15 et de 13 h. 45 à 18 h. 15

PESEUX - 26, 27, 28 et 29 septembre 1952

FESTIVAL

CHANTONS NOTRE TERRE
Évocation de chez nous par BERNARD DUBOIS
Mise en scène: M. HOSTETTLER
Direction musicale: professeur H. HAAS
Chœur: COSTUME NEUCHÂTELOIS

200 costumes - Chœurs - Orchestre
100 participants

LOCATION: ouverte au Magasin Renaud, Pesieux, Tél. 8 16 15
Prix des places (toutes numérotées) Fr. 3.-, 4.- et 5.-
Vendredi, représentation officielle - Pas de location
Samedi - Dimanche - Lundi à 20 h. précises
Salle des spectacles - Pesieux

Soirées supplémentaires prévues
LOUEZ VOS PLACES D'AVANCE

FÊTE VILLAGEOISE

SAMEDI de 19 h. à 4 h.
DIMANCHE de 14 h. à 23 h.

11 h. Concert-Apéritif
3 orchestres - en attraction - le célèbre orchestre
« THE GIORGIAM'S » de Genève avec les
« 4 EVELYNES » (13 musiciens)

BALLETS sur les places du village • DANSE
Samedi bataille de confetti - Tickets d'orchestre obligatoires

Visiteurs du Comptoir Suisse

Arrêtez-vous au

BAR BOUVIER!

(Halle de dégustation)

AUTO-ÉCOLE

Enseignement théorique et pratique
ANDRÉ WESSNER
Liserons 9 - Tél. 5 46 89
Autorisé par l'Etat

Beau choix de cartes de visite à l'imprimerie de ce journal

COMMERÇANTS - INDUSTRIELS

si vous éprouvez des
DIFFICULTÉS DE PAYEMENT
adressez-vous en toute sécurité à personne de
confiance. - Ecrire sous chiffres U. S. 732 au
bureau de la Feuille d'avis.

VOS MONTRES - VOS PENDULES VOS RÉVEILS

sont réparés consciencieusement à la

CLINIQUE DES MONTRES

par F. Jacot-Rosselet
Saint-Honoré 1 (1er étage) - Neuchâtel

Une comptabilité

bien organisée n'est pas une charge
pour l'entreprise. Tenue et mise à
jour par Fiduciaire Leuba & Schwarz,
Temple-Neuf 4, Neuchâtel.
Tél. 5 76 71

Chronique régionale

DERNIÈRES DÉPÊCHES DE LA NUIT

RÉGIONS DES LACS

YVERDON

Issue mortelle

M. Ernest Rigo, âgé de 72 ans, qui a été victime d'un accident de bicyclette vendredi dernier à la sortie d'Yverdon, est décédé hier matin à l'hôpital d'Yverdon.

Violente collision

(c) Hier matin à 8 h. 45, deux autos yverdonnoises sont entrées en collision sur le pont de Gleyres. Les dégâts matériels sont importants.

YVONAND

Un cycliste renversé par une auto

Mardi matin, un accident de la circulation s'est produit sur la route cantonale au-dessus d'Yvonand, près de l'Asile des vieillards. Un pensionnaire de l'asile, M. Charles Ponnaz, âgé de 56 ans, devait aller à vélo, faire des commissions au village. Au moment où il débouchait sur la grande route, il a été renversé par l'autobus d'un commerçant yverdonnois montant sur Bovray.

Un médecin, mandaté d'urgence, ordonna le transfert du blessé à l'hôpital d'Yverdon. M. Ponnaz souffre d'une fracture du pied gauche, de contusions diverses et de plaies à la tête.

Bulletin de bourse

ZURICH	Cours du	23 sept.	24 sept.
OBLIGATIONS			
3 1/2 % Fédéral 1941	101.-	d 101.-	101.-
3 1/2 % Féd. 1946, avril	104.10	d 103.90	104.00
3 % Fédéral 1949	101.40	d 101.40	101.40
3 % C.F.F. 1903, diff.	103.75	d 103.75	103.75
3 % C.F.F. 1938	101.15	d 101.15	101.15

ACTIONS	Cours du	23 sept.	24 sept.
Union Banques Suisses	1090.-	d 1093.-	1093.-
Société Banque Suisse	907.-	d 909.-	909.-
Credit Suisse	925.-	d 925.-	925.-
Electro Water	997.-	d 1000.-	1000.-
Mat.-Col. de Fr. 500.-	778.-	d 778.-	778.-
S.A.E.G. série I	61.50	d 51 1/2	51 1/2
Italo-Suisse, priv.	91.-	d 91 1/2	91 1/2
Réassurances, Zurich	7300.-	d 7325.-	7325.-
Winterthur Accidents	5000.-	d 5010.-	5010.-
Zurich Accidents	8300.-	d 8350.-	8350.-
Aar et Teetan	1165.-	d 1155.-	1155.-
Saurer	1923.-	d 1925.-	1925.-
Aluminium	2240.-	d 2250.-	2250.-
Bally	803.-	d 805.-	805.-
Brown Boveri	1100.-	d 1095.-	1095.-
Fischer	1143.-	d 1140.-	1140.-
Lonza	975.-	d 980.-	980.-
Nestlé Alimentaria	1720.-	d 1722.-	1722.-
Swiss	2112.-	d 2115.-	2115.-
Baltimore	82 3/4	d 82 3/4	82 3/4
Pennsylvania	81 1/4	d 82 1/4	82 1/4
Italo-Argentina	28.-	d 28.-	28.-
Royal Dutch Cy	355.-	d 356.-	356.-
Sodec	29.-	d 29.-	29.-
Standard Oil	324.-	d 326.-	326.-
Du Pont de Nemours	364.-	d 364.-	364.-
General Electric	267.-	d 270.-	270.-
General Motors	253.-	d 257.-	257.-
International Nickel	197.-	d 197.-	197.-
Kennecott	321.-	d 323 1/2	323 1/2
Montgomery Ward	260.-	d 262.-	262.-
National Distillers	97.-	d 97 1/2	97 1/2
Alumina	46 1/2	d 46 3/4	46 3/4
U. States Steel	165.-	d 166.-	166.-

ACTIONS	Cours du	23 sept.	24 sept.
Ciba	3075.-	d 3090.-	3090.-
Schappé	870.-	d 880.-	880.-
Bandoz	3170.-	d 3180.-	3180.-
Gelgy, nom.	3000.-	d 3040.-	3040.-
Hoffmann (de) Roche (bon de joe)	6510.-	d 6510.-	6510.-

ACTIONS	Cours du	23 sept.	24 sept.
B. C. Vaudoise	785.-	d 790.-	790.-
Credit F. Vaudois	785.-	d 785.-	785.-
Romande d'Electricité	447.-	d 447.-	447.-
Câbleries Cossonay	2875.-	d 2875.-	2875.-
Chaux et Ciments	1180.-	d 1180.-	1180.-

ACTIONS	Cours du	23 sept.	24 sept.
Amerosec	137 1/2	d 137 1/2	137 1/2
Aramayo	10.-	d 10 3/4	10 3/4
Chartered	35.-	d 35.-	35.-
Gard	201.-	d 200.-	200.-
Physique, porteur	288.-	d 288.-	288.-
Sécheron, porteur	495.-	d 495.-	495.-
S. K. F.	261.-	d 260.-	260.-

Bourse de Neuchâtel

ACTIONS	Cours du	23 sept.	24 sept.
Banque Nationale	780.-	d 780.-	780.-
Credit Féd. Neuchâtel	700.-	d 710.-	710.-
La Neuchâteloise s.g.	1080.-	d 1080.-	1080.-
Câbles élec. Cortailod	8200.-	d 8100.-	8100.-
Ed. Dubled & Cie	1380.-	d 1400.-	1400.-
Ciment Portland	2550.-	d 2550.-	2550.-
Tramways Neuchâtel	510.-	d 510.-	510.-
Suchard Holding S.A.	390.-	d 390.-	390.-
Etalblissement Perrenod	550.-	d 550.-	550.-

OBLIGATIONS	Cours du	23 sept.	24 sept.
Etat Neuchâtel 2 1/2 % 1932	103.-	d 103.50	103.50
Etat Neuchâtel 3 1/2 % 1938	100.90	d 100.90	100.90
Etat Neuchâtel 3 1/2 % 1942	103.75	d 103.75	103.75
Com. Neuch. 3 1/2 % 1937	100.80	d 100.80	100.80
Com. Neuch. 3 1/2 % 1947	101.50	d 101.50	101.50
Ch.-de-Fonds 4 1/2 % 1931	102.50	d 102.50	102.50
Tram. Neuch. 3 1/2 % 1946	101.-	d 101.-	101.-
Klaus	101.-	d 101.-	101.-
Suchard	99.75	d 99.75	99.75

Billets de banque étrangers	Achat	Vente
France	1.04 1/2	1.07 1/2
U. S. A.	4.27	4.30
Angleterre	10.70	10.85
Belgique	8.15	8.30
Hollande	108.-	109.50
Italie	-06	-08
Allemagne	92.25	94.25
Autriche	15.15	15.45
Espagne	8.55	8.70
Portugal	14.50	14.90

Marché libre de l'or
Pièces suisses 38.-/40.-
françaises 38.-/40.-
anglaises 50.-/52.-
américaines 9.-/10.-
lingots 5125.-/5275.-
Icha non compris
Cours communiqués, sans engagement, par la Banque cantonale neuchâtoise

Nouvelles restrictions sur les importations cingalaises
Pour améliorer la situation de la balance des paiements, le gouvernement de Ceylan vient d'imposer une nouvelle restriction sur les importations en provenance des pays non sterling. Ces mesures frappent notamment les importations en provenance de France, de l'Italie, d'Autriche, de Belgique, du Danemark et d'Allemagne, importations qui seront dorénavant soumises à licence.

MORAT

Un charpentier fait une chute

(c) La semaine dernière, M. Joseph Weiss, 59 ans, charpentier à Meyriez, était occupé sur l'échafaudage d'une maison en construction à Morat; il fit une chute de quatre mètres, ce qui lui occasionna une forte commotion cérébrale, mais sa vie n'est heureusement pas en danger.

JURA BERNOIS

Deux gros incendies

100,000 francs de dégâts

(c) Dans l'après-midi de mercredi, le feu a pris, à Cornol, dans la maison appartenant à M. Paul Cattin, pendant l'absence du propriétaire. L'habitation contiguë, contenant une grange, s'est également embrasée très rapidement.

La pompe automobile de Porrentruy est venue sur place. Malgré une énergique action de secours, les deux immeubles ont été détruits. On n'a pu sauver que le bétail et un peu de mobilier.

Au cours de l'après-midi, le feu a encore pris à Glovelier, où deux maisons avec rural ont également été détruites. Les pompiers étant soit aux champs soit en fabrique, il a été difficile de les rassembler. La pompe à moteur de Bassecour est venue sur les lieux.

Les deux maisons ont été complètement détruites. On croit que la cause du sinistre est due à des étincelles qui ont jailli d'un moteur à mazout actionnant une batteuse.

L'une des maisons appartenait à un veuf, père de onze enfants.

Les dégâts dépassent 100,000 francs.

La fièvre aphteuse

(c) Deux nouvelles étables sont contaminées à Fregicourt, où l'épizootie s'était déclarée la semaine dernière. Le bétail a été amené à Berne pour y être abattu.

MURIAUX

Un odieux agresseur arrêté

Un individu, soupçonné d'avoir attaqué, chez elle, Mme Hélène Froidevaux, habitant une maison isolée entre les Embois et Muriaux, a été arrêté. Il nia énergiquement, mais la police, poursuivant son enquête, finit par établir que le soir du drame, il avait volé un vélo à la Chaux-de-Fonds, pour rentrer à Saignelégier; sur le chemin du retour, il a perpétré son forfait. Le délinquant, devant les preuves fournies par les enquêteurs, a finalement avoué être l'auteur de cette lâche agression.

Il s'agit d'un nommé William Pesse, né en 1921, de Grolley (Fribourg), employé de la compagnie des chemins de fer jurassiens depuis avril 1952. W. P. est un récidiviste qui avait été condamné à Fribourg, en 1951, à une année de prison avec sursis pour tentative de viol.

VALLÉE DE LA BROYE

Les vendanges

(sp) Les vigneronnes de Font et de Châtillon ont commencé hier la vendange. Elle se terminera aujourd'hui déjà. La quantité n'est pas aussi réjouissante que l'année dernière, mais la qualité est bonne.

Les sports

Fin de la suprématie noire chez les poids lourds

Marciano a battu Walcott par k.o.

Devant une foule record s'est déroulé mardi soir, à Philadelphie, le combat pour le titre de champion du monde des poids lourds, entre Marciano et Walcott. Marciano, qui avait pris un net avantage sur son adversaire pendant les dix premiers rounds, se fit contrer par le « vieux » Walcott aux 11^{me} et 12^{me} rounds, tant et si bien que le challenger, ébranlé, n'en menait pas large et donnait l'impression d'être au bout du rouleau.

Au 13^{me} round, le Blanc réussissant un « one-two » d'une violence inouïe envoya le Nègre au tapis.

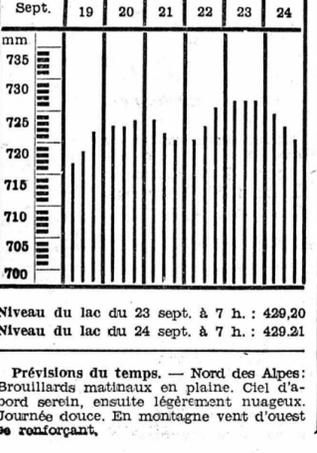
Par cette victoire, Marciano remporte le titre de champion du monde. Rappelons que Rocky Marciano, fils d'émigrés italiens aux Etats-Unis, est le seul Blanc qui, depuis quinze ans, a remporté le titre dans cette catégorie.

Observations météorologiques

Observatoire de Neuchâtel. — 24 septembre. Température: Moyenne: 11,9; min.: 6,8; max.: 17,8. Baromètre: Moyenne: 723,2. Vent dominant: calme. Etat du ciel: Clair.

Hauteur du baromètre réduite à zéro

(Moyenne pour Neuchâtel 719,5)



Niveau du lac du 23 sept. à 7 h.: 429,20
Niveau du lac du 24 sept. à 7 h.: 429,21

La note persane pour le règlement de la question pétrolière remise à l'Angleterre et aux Etats-Unis

TÉHÉRAN, 24 (A.F.P.) — Le président du Conseil, M. Mossadegh, a remis hier au chargé d'affaires britannique, la réponse du gouvernement iranien à la note commune de MM. Truman et Churchill concernant le règlement de la question du pétrole.

Quatre modes de règlement
TÉHÉRAN, 25 (Reuter). — D'après les milieux bien informés, la réponse du gouvernement persan aux propositions faites dernièrement par la Grande-Bretagne et les Etats-Unis pour le règlement du litige consécutif à la nationalisation de la Compagnie anglo-irienne du pétrole, prévoit quatre modes de règlement.

Une société américaine rachèterait le pétrole persan
WASHINGTON, 24 (Reuter). — M. Hussein Makki, secrétaire général de l'Office des pétroles nationalisés d'Iran, a déclaré mercredi aux journalistes qu'il a engagé des conversations avec un homme d'affaires américain, lequel l'a informé qu'il pouvait constituer une société d'un capital de 140 millions de dollars s'occupant des transports et de la vente des pétroles iraniens en Europe et en Asie. M. Makki n'a pas dit qui est cet Américain. Il a seulement précisé qu'il ne s'agit pas d'un représentant des sept grandes compagnies pétrolières américaines.

Une confirmation
PARIS, 24 (Reuter). — Le président de la « Cities Service Oil Company », M. William Alton Jones, qui a passé un mois en Iran sur l'invitation de M. Mossadegh, a déclaré jeudi aux journalistes que le moment était venu de régler le conflit pétrolier anglo-iranien. Si le conflit se poursuit, certains Américains devraient prendre le risque d'acheter du pétrole persan.

EN ALLEMAGNE OCCIDENTALE, Le Parti social-démocrate tient son congrès à Dortmund.
Les entretiens entre M. Adenauer et M. de Gasperi ont porté hier sur la communauté européenne.

Les explications de M. Nixon

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

« Ike » va prendre une décision
CLEVELAND, 24 (A.F.P.). — « J'ai le courage et, ce soir, j'ai vu un exemple de courage. J'ai vu bien des hommes en péril, mais je n'en ai jamais vu s'en aller et s'en tirer mieux que le sénateur Nixon, ce soir. » C'est en ces termes que le général Eisenhower a commenté son discours à Cleveland, mardi soir, à l'issue de la « confession » radiodiffusée de M. Nixon. « Je prendrai ma décision, a-t-il ajouté, aussitôt que j'aurai pu parler au sénateur face à face. »

Plus de 20,000 télégrammes!
WASHINGTON, 24 (A.F.P.). — Le directeur exécutif du comité républicain a présenté mercredi à la presse une pile d'au moins vingt mille télégrammes arrivés depuis le discours radiodiffusé et télévisé de M. Nixon. Ces télégrammes demandent au candidat républicain à la vice-présidence de ne pas abandonner sa candidature.

Le secrétaire de M. Nixon a qualifié de « formidable » la réaction du public américain, après le discours du sénateur. De plusieurs points des Etats-Unis et notamment de New-York, on signale un afflux de messages qui embouteillent les lignes télégraphiques.

De son côté, M. Summerfield, président du comité national républicain, a déclaré, mercredi matin, à la presse, à Cleveland (Ohio) que le sénateur Richard Nixon restera le candidat républicain à la vice-présidence.

M. Stevenson répond aux accusations républicaines

BALTIMORE, 24 (A.F.P.). — Le candidat démocrate à la présidence des Etats-Unis, M. Adlai Stevenson, a fait savoir mercredi qu'il n'avait aucune intention de révéler les noms des personnes qui avaient fait des dons à un fonds spécial qu'il avait constitué à titre de gouverneur de l'Illinois, en faveur de certains fonctionnaires d'Etat. Il a ajouté qu'il n'avait aucune intention non plus de faire connaître les noms des bénéficiaires de ce fonds.

Le Parti républicain a en effet accusé M. Stevenson de malversations du fait de la création de ce fonds.

Le sénateur a fait preuve d'une totale sincérité

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. Nixon fit preuve d'une sincérité complète, parlant presque sans aucune note et créant ainsi l'impression qu'il n'était pas homme à réciter une leçon, mais qu'il s'ouvrait spontanément. Il déclara qu'il n'avait jamais eu les moyens suffisants pour contracter des assurances sur la vie protégeant même modestement sa femme et ses deux fillettes s'il venait à disparaître. M. Nixon démontra d'une manière fort convaincante que sa seule richesse tangible sont deux maisons, dont l'une est le domicile familial et l'autre, bien modeste, qui abrite ses parents en Californie. Toutes deux sont lourdement grevées d'hypothèques puis-

Le général Naguib ne formule aucune objection contre le maintien de M. Nahas à la tête du Wafd

Le ministre de l'intérieur n'est pas du même avis
Une mission militaire égyptienne sera envoyée prochainement en Angleterre

LE CAIRE, 24 (Reuter). — Le général Naguib a déclaré mercredi que ni lui-même ni aucun de ses représentants n'a élevé d'objections contre la nomination de M. Nahas en qualité de membre fondateur du parti du Wafd. Si quel que ce soit pouvait être invoqué contre M. Nahas, la loi lui serait appliquée comme à n'importe quel autre citoyen.

M. Nahas affirme qu'aucune puissance, sauf le peuple, ne saurait le chasser
LE CAIRE, 24 (Reuter). — Le leader wafdiste Moustafa Nahas a publié dans le journal wafdite « Al Misri » une déclaration commentant la démarche faite pour l'élimination de la direction du parti du Wafd. La voici: « Ma confiance dans le peuple et la confiance du peuple en moi-même m'ont aidé pendant toute ma vie politique dans les époques de crise. J'ai consacré ma vie au peuple égyptien et elle lui appartient jusqu'au jour de ma mort. Selon la volonté d'Allah, aucune puissance, sauf le peuple, ne saurait me chasser. Puisse Allah nous conduire à la victoire. L'émirant chef wafdite Abdel Fattah el Wakil a déclaré que le parti s'était conformé à la loi et s'était réorganisé lui-même. La démarche du gouvernement pour éliminer Nahas ne saurait être interprétée que comme une tentative de supprimer les partis. »

Le ministre de l'intérieur aurait des preuves
M. Soliman Hafez, premier ministre adjoint et ministre de l'intérieur, a déclaré que le conseil avait été donné à certains partis d'éliminer certains de leurs chefs, car le gouvernement

avait de bonnes raisons de s'opposer à leur présence dans les partis réorganisés. Le journal indépendant « Al Ahrar » a écrit mercredi que l'on reproche à M. Nahas divers cas où il a abusé du pouvoir.

L'Egypte enverra prochainement une mission militaire en Angleterre
LE CAIRE, 24 (Reuter). — L'ambassadeur de Grande-Bretagne au Caire, sir Ralph Stevenson, a eu mercredi, avec le premier ministre Naguib, un entretien d'une heure sur des questions militaires. M. Stevenson a déclaré peu après que l'entretien avait porté sur le ravitaillement de l'armée égyptienne en armes, en équipement, ainsi que sur la formation d'officiers égyptiens en Grande-Bretagne. La question du Soudan n'a pas été soulevée.

Pour la mise en jugement public de l'ex-roi Farouk
LE CAIRE, 24 (A.F.P.). — Dans la revue « Akher Sa'a », le journaliste égyptien Mohamed el Tabei réclame la mise en jugement public de l'ex-roi Farouk « en raison de ses crimes révélés par les enquêtes en cours ». Le public s'arrache, d'autre part, le journal « Al Akhbar », qui poursuit la publication, abondamment illustrée, d'un grand reportage sur les dessous scandaleux de la vie publique et privée de l'ex-roi.

Sans nouvelles de « La Sybille »
La consternation règne à Toulon
(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)
TOULON, 25 (A.F.P.). — Dans le grand port de guerre méditerranéen, le temps qui passe. La disparition du sous-consternation règne et grandit avec le marin « La Sybille » a été connue en fin d'après-midi par les dépêches parvenues de Paris.

A la préfecture maritime, on se refuse jusqu'ici à communiquer le moindre renseignement au sujet de cet événement. On sait seulement que tous les moyens ont été mis en action pour repérer le submersible et que les recherches se poursuivent activement cette nuit.

A 23 h. 15, il n'était pas possible de recueillir une quelconque précision sur les fonds sous-marins où peut reposer l'épave de ses quarante-huit hommes qui se trouvent à son bord et parmi lesquels on compterait une vingtaine de Toulonnais.

« La Sybille », qui participait à une cinquantaine de kilomètres des côtes provençales, à des manœuvres placées sous la direction du vice-amiral Pothuau, commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée, a, selon des informations non confirmées, effectué sa dernière plongée dans le courant de la matinée.

Treize morts dans un accident d'aviation près de Saigon
SAIGON, 24 (A.F.P.). — Treize officiers ont trouvé la mort et un a été grièvement blessé mardi matin dans un accident d'avion survenu à proximité du village de An Nonh Xa, près de l'aérodrome de Saïgon-Tan Son Nhut, d'où l'appareil, un « P-51 », de l'aéronavale, venait de décoller.

On ne sait encore rien sur la nature et les causes de l'accident, au sujet duquel une enquête est ouverte.

Au Casino Parade de l'élégance 1952 - 1953
Hier, les grands magasins « Aux Armou-rins » présentait au Casino leur grand spectacle

LA VIE NATIONALE

AU CONSEIL NATIONAL

Les divergences à propos du contrôle des prix sont réglées en faveur du texte adopté par le Conseil des Etats

Notre correspondant de Berne nous écrit :

En juin dernier, le projet d'arrêté sur le maintien temporaire du contrôle des prix avait provoqué, au Conseil national, un très long débat au terme duquel le texte présenté par le gouvernement avait subi de très sérieuses amputations. En somme, les représentants du peuple, dans leur majorité, avaient décidé de limiter strictement le contrôle aux loyers et aux fermages ainsi qu'aux marchandises dont les prix sont influencés par des mesures de protection et de soutien qui empêchent la libre concurrence et son influence régulatrice.

La semaine dernière, le Conseil des Etats s'est prononcé à son tour. Il a modifié les décisions de la Chambre populaire sur certains points et, chose curieuse, pas toujours dans le même sens. Je veux dire par là qu'une fois il a encore assoupli, on pourrait dire élargi le projet, tandis qu'une autre fois il lui rendait une vigueur nouvelle. Or, mercredi matin, le Conseil national, examinant les divergences, l'a suivi dans ce mouvement de bascule, comme on va le constater.

Attribution de pouvoirs aux cantons

A l'article premier, les députés avaient accordé à la seule Confédération le pouvoir d'édicter des prescriptions sur les loyers et les fermages, ainsi que sur la protection des locataires. Le Conseil des Etats a ajouté une simple phrase, mais qui son importance : « Elle (la Confédération) peut déléguer ses attributions aux cantons. »

Applaudissons ! s'écrient les rapporteurs de la commission, MM. Dietschi, de Bâle, et Gressol, du Jura, qui parlent au nom de la majorité. L'adjonction est judicieuse, car les conditions du marché varient de région à région et la délégation de pouvoir aux cantons permettra de tenir plus sagement compte des circonstances particulières.

Mais la minorité socialiste se récrie. A l'entendre, on créera la confusion, le désordre, le chaos et l'on faussera complètement le sens de l'arrêté, si l'on donne suite à la décision des Etats. Il est exact que sur le marché immobilier, la situation n'est pas la même partout, mais ce n'est pas cela qui est déterminant en l'occurrence. Le contrôle des prix n'a pas été créé pour parer à la pénurie de logements, mais pour empêcher que le coût de la vie ne monte de manière à mettre en danger la paix sociale.

De plus, imaginons ce qu'il adviendrait si les cantons étaient libres d'appliquer ou non les dispositions fédérales. Il y aurait inégalité de traitement pour les locataires et forte tentation pour ceux qui sont privés de la protection légale de chercher à s'établir dans un canton voisin où elle existe encore. M. Rubattel dans son intervention, d'après le texte du Conseil des Etats, la Confédération n'est pas obligée de s'en remettre aux cantons. C'est une simple possibilité qui lui est offerte et elle en usera prudemment.

Pour une intervention immédiate

En juin dernier, le Conseil national avait refusé tout pouvoir au Conseil fédéral d'intervenir de lui-même en cas d'urgence, d'édicter des mesures qui entraveraient en vigueur, sans attendre la décision des Chambres.

Le Conseil des Etats a repris en revanche l'idée première du projet en lui donnant une autre forme. Il a voté un article 2 autorisant le gouvernement à agir sans retard lorsqu'il juge nécessaire de fixer des prix maxima pour les marchandises de première nécessité destinées au marché intérieur. Toutefois, de telles prescriptions cesseraient de porter effet si, au cours de la session qui suit leur entrée en vigueur, l'Assemblée fédérale ne les approuvait pas par un arrêté soumis au referendum.

Ici, c'est la majorité de la commission qui s'insurge. MM. Dietschi et Gressol rappellent que le Conseil national a voulu éviter toute délégation de pouvoir au gouvernement, c'est-à-dire tout ce qui pourrait rappeler le régime des pouvoirs extraordinaires, étant entendu que si la situation générale l'exigeait, le pouvoir législatif donnerait à l'exécutif toute liberté d'agir en vertu du droit de nécessité. Mais il faut se garder d'introduire cette notion de la nécessité dans un texte constitutionnel. Elle doit rester en dehors des normes juridiques. A cette condition seulement, on créera une situation nette.

MM. Hachervin, radical zuricois, et Duttwiler, indépendant, s'opposent à ce qu'on ouvre ici une porte au dirigisme, tandis que la minorité socialiste de la commission trouve de l'appui chez

les paysans qui entendent donner au Conseil fédéral le droit de faire pression sur les prix des marchandises destinées à l'agriculture au moment que ce même Conseil fédéral a la possibilité d'empêcher la hausse des prix des produits agricoles.

Quant à M. Rubattel, il demande à l'assemblée de mettre entre les mains du gouvernement responsable les moyens d'agir utilement, de prendre des mesures efficaces. Et l'efficacité n'est assurée que si l'on agit assez tôt ; elle pourrait être compromise au contraire par les délais de la procédure parlementaire, même la plus expéditive.

Dans ce domaine, l'abus et le danger d'arbitraire sont exclus, puisque les droits de l'Assemblée fédérale et ceux du peuple sont expressément réservés et qu'il sera toujours possible à la représentation nationale d'abroger, au plus tard trois mois après leur mise en vigueur, des mesures dont la nécessité ne lui semblerait pas démontrée.

Ces arguments emportent le vote de l'assemblée qui, par 85 voix contre 73, vote l'article 2 tel qu'il a été adopté par les Etats, contre l'avis de la majorité de la commission qui proposait de le biffer.

Ainsi se trouve éliminée la divergence la plus importante.

Le troisième, de moindre portée, est réglé aussi puisque par 75 voix contre 51, le Conseil national décide à son tour de supprimer l'article 5 qui autorisait le Conseil fédéral à ordonner la surveillance des prix, c'est-à-dire à recueillir les renseignements sur les éléments servant à les déterminer.

Il ne reste plus maintenant qu'à attendre l'avis du peuple, qui sera consulté le 22 novembre prochain.

Divers

En fin de matinée, le Conseil national vote l'arrêté concernant la compensation des frais de transport de marchandises destinées à des régions de montagnes — frais qui seront payés par une surtaxe de 8 fr. sur le quintal de café importé — et il met au net, en se ralliant à la décision des Etats, la loi sur les allocations pour perte de salaires et de gain et l'arrêté sur le ravitaillement du pays en céréales panifiables.

Il maintient en revanche une divergence assez importante à propos de la loi sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse en décidant que la Suisse épouse un étranger garde durant l'année qui suit son mariage, le droit de déclarer qu'elle entend conserver sa nationalité d'origine. Les Etats estimaient que ce droit prenait fin au jour du mariage. Il faudra donc revenir une fois encore sur ce point.

Séance de relevée

Comme chaque mercredi, la séance de relevée nous vaut l'insipide menu des motions, interpellations et « postulats ».

La protection des piétons

M. Munz, indépendant de Zurich présente le « postulat » suivant : Le Conseil fédéral est invité à examiner s'il n'y aurait pas lieu d'intervenir immédiatement auprès des gouvernements cantonaux pour que le permis de conduire soit retiré sans délai aux conducteurs de véhicules à moteur en cas d'accident dû à une négligence grave ou à une vitesse excessive, dans les circonstances données, était exagérée. Veut-il s'employer à ce que les journaux, lorsqu'ils relatent les accidents, fassent connaître ces sanctions afin qu'elles exercent un effet préventif.

L'orateur dénonce avec vigueur les méfaits des « bandits de la route » et voudrait que les juges et certaines autorités cantonales appuient davantage les efforts de la police.

M. Feldmann rappelle que soit le Conseil fédéral soit le département de justice et de police sont intervenus plusieurs fois auprès des gouvernements cantonaux pour réclamer une application plus sévère des dispositions légales actuellement en vigueur. Ces instances ne sont pas demeurées sans effet.

La loi sur la circulation routière sera bientôt révisée, un avant-projet est à l'étude devant une commission d'experts et l'on devra, à cette occasion, examiner avec le plus grand soin les moyens de mieux protéger le piéton contre les imprudences de conducteurs de véhicules à moteur. La publication des sanctions, en vue d'un effet préventif, est l'affaire des autorités cantonales et judiciaires. Il faut considérer d'ailleurs que le retrait provisoire du permis de conduire n'est pas encore une condamnation et qu'il ne convient pas de closer prématurément au pilori quelqu'un dont les responsabilités ne sont pas encore nettement établies.

La question mérite cependant examen et M. Feldmann accepte le « postulat ». En fin de séance, M. Rubattel donne satisfaction à M. Schmid-Ruedin, démocrate — encore de Zurich — qui demande pour les musiciens professionnels le bénéfice de la loi sur les repos hebdomadaires. Le chef du département de l'économie publique répond que des pourparlers sont en cours qu'on espère mener à chef à bref délai.

G. P.

Au Conseil des Etats

BERNE, 24. — Le Conseil des Etats approuve, mercredi matin, par 34 voix sans opposition, le versement au canton de Saint-Gall d'une subvention supplémentaire de 60 %, soit au maximum 7,680,000 fr. des dépenses supplémentaires, évaluées à 12,800,000 fr. qu'entraîne l'amélioration de la plaine du Rhin. Cette décision est conforme à celle prise la semaine dernière par le Conseil national.

M. Spéiser, radical (Argovie) rapporte sur la liquidation des accords de Washington et ses accords relatifs aux avoirs allemands en Suisse. La commission unanime recommande d'approuver les deux accords d'août dernier passés l'un avec la République fédérale d'Allemagne et le second avec les Etats-Unis d'Amérique, la France et la Grande-Bretagne.

Les deux accords sont ensuite approuvés par 31 voix sans opposition. Le Conseil se rallie à la décision du Conseil national de clore la session le 1er octobre.

A noter que M. Klöti a déposé une motion invitant le Conseil fédéral à soumettre à l'approbation des Chambres la convention avec l'Allemagne sur la liquidation du milliard de clearing.

Imprimerie Centrale S. A., Neuchâtel

Rédacteur responsable : R. Braichet

CHRONIQUE RÉGIONALE

LA VILLE

AU JOUR LE JOUR

Proses vineuses

Il reste encore des millions de litres de vin de 1950 et de 1951 dans les caves. Il faudrait les boire, mais pour cela le consommateur devrait être flatté par une ingénieuse et sympathique propagande.

Par exemple, il faudrait épargner certaines mésaventures aux amateurs de notre vin. Quelques-uns de ceux-ci commandent et boivent un excellent vin blanc ouvert, le 4 septembre, dans un hôtel d'une localité que nous ne nommerons pas.

Le 22 septembre, les mêmes personnes commandent dans le même hôtel le même vin ouvert. Refus de la serveuse : « Nous n'avons pas de vin ouvert. » On appelle le sommelier, qui répond textuellement : « Nous ne vendons jamais de vin ouvert les jours fériés. »

Or c'était le lundi du Jeûne fédéral, jour qui n'est pas férié légalement et il n'existe pas de raison pour un restaurateur d'imposer à ses clients les bouteilles au lieu du vin ouvert. Des faits tels que celui-ci ne devraient pas se produire au moment où les producteurs sont soucieux.

Heureusement que d'ailleurs nous parvenions des nouvelles plus réconfortantes. On nous a présenté la carte des vins d'un restaurant de Bastad, station balnéaire au sud de la Suède. Fort intéressant. Après vingt crus de Bordeaux et dix de Bourgogne, blancs et rouges, nous trouvons dans les blancs trois crus d'Alsace, un italien et un de Neuchâtel. Notre ambassadeur lianide se vend 19 couronnes la bouteille, ce qui fait 13 fr. environ de notre monnaie, soit le même prix qu'un bourgogne ou un bordeaux blanc ou un chianti. Notre vin tient donc honorablement sa place à l'étranger.

NEMO.

Les facilités de transport pour la Fête des vendanges

Il y aura bientôt de la joie à Neuchâtel. La Fête des vendanges des 4 et 5 octobre approche et, avec les jours qui passent, grandit en chacun le désir impatient de participer aux réjouissances neuchâteloises.

Cette foule, qui va déferler pendant deux jours sur Neuchâtel, pose de graves problèmes aux entreprises de transport. Mais ces problèmes ont été résolus. De nombreux trains spéciaux ont été prévus. Le samedi déjà, un convoi amènera les visiteurs lointains de la Suisse allemande.

Le dimanche, des trains directs et omnibus compléteront ceux déjà prévus à l'horaire, permettant ainsi aux voyageurs, venant de toutes les directions, d'être à Neuchâtel à l'heure qui convient. D'autre part, de nombreux dédoublements sont prévus.

La Compagnie des tramways de Neuchâtel s'apprete aussi à faire face à un trafic intense.

Les yeux émerveillés, le cœur plein de joie, les visiteurs quitteront Neuchâtel aussi aisément qu'ils y seront arrivés, car il est prévu de nombreux trains spéciaux en dédoublement des convois normaux.

Il n'est pas inutile d'ajouter que les C.F.F. accordent des billets à prix réduits pour Neuchâtel des principales gares suisses.

Une bagarre

Une bagarre s'est produite hier, vers 23 heures, dans un restaurant de la ville, entre un client et l'hôtelier. La police locale a dressé rapport.

VAL-DE-TRAVERS

FLEURIER

Les représentations du cirque Knie au dimanche de mercredi soir, devant un très nombreux public, le cirque Knie a donné des représentations sur la place de Longuerue.

COUVET

De l'or en terre (sp) Un ouvrier italien a remis au poste de gendarmerie une chevalière et une chaîne de montre en or, objets qu'il a découverts près de la chapelle catholique en effectuant des travaux de terrassement.

Le Conseil général d'Hauterive en conflit avec la ville de Neuchâtel au sujet des rives du lac

Notre correspondant d'Hauterive nous écrit :

Vendredi dernier, le Conseil général de la commune a tenu une importante séance, sous la présidence de M. Maurice Rossel.

Trois motions. — M. Maurice Rossel (rad.) développe une motion concernant l'amélioration du chemin de la Combe. — M. Jacques Flammer (rad.), par une deuxième motion, constate que les voies d'accès aux quartiers des Pins et Champ de l'Abbaye ne répondent plus aux exigences du trafic actuel. Le Conseil communal est appelé à étudier la correction de cette situation.

M. Edouard Sandoz fils (rad.) dépose une motion visant à l'amélioration du petit port à bateaux au Port-d'Hauterive. Ces trois motions ne soulèvent aucune remarque et le Conseil général les prend en considération.

Demanda de crédits. — A l'unanimité, un crédit de 1000 fr. est voté qui permettra l'achat et la pose de 10 compteurs d'eau.

De même, un crédit de 2000 fr. est accordé pour le prolongement d'une conduite d'eau et la pose d'une hydrante au quartier des Jardiets, de la Combe.

Un crédit de 10,000 fr. permettra de réparer différents chemins du village : améliorer le chemin des Vignes, consolider les murs et réhausser le chemin des Gruerins, abaisser le carrefour Gruerins-Marnière, construire de nouveaux papiers au chemin de la Combe.

Une dernière demande de 1500 fr. est acceptée pour l'achat d'un tombereau pour l'entretien des ordures.

Demanda d'acensement de la ville de Neuchâtel. — La fin de la séance fut...

Le renflouage de «La Vaudoise» au large d'Yverdon

Notre correspondant d'Yverdon nous écrit :

Le renflouage de «La Vaudoise» se poursuit depuis deux jours. C'est un travail très difficile. Hier soir, la barque ne se trouvait plus qu'à cent mètres du rivage et il ne faudra plus la soulever que de quinze centimètres avant de mettre en batterie les pompes à moteur qui la videront.

Comment renflou-t-on une barque ?

Ce travail se fait en plusieurs opérations distinctes. D'abord, il faut décoller l'épave du fond à l'aide de trois palans. La barque est soulevée de deux mètres. Des câbles de rappel sont ensuite posés, ce qui permet de reprendre l'opération pour une nouvelle montée de deux mètres.

Pendant que la barque s'élève ainsi progressivement, un bateau à moteur va poser une ancre à cent mètres environ en direction du rivage. Le câble est fixé à l'épave qui est alors tiré par un treuil. Hier matin, la barque n'était plus qu'à deux cents mètres du bord et à un mètre sous l'eau. A cet emplacement, le lac avait 3 m. 50 de profondeur. «La Vaudoise» fut redressée et le dispositif de renflouage modifié. La barque «Pestalozzi» et la drague

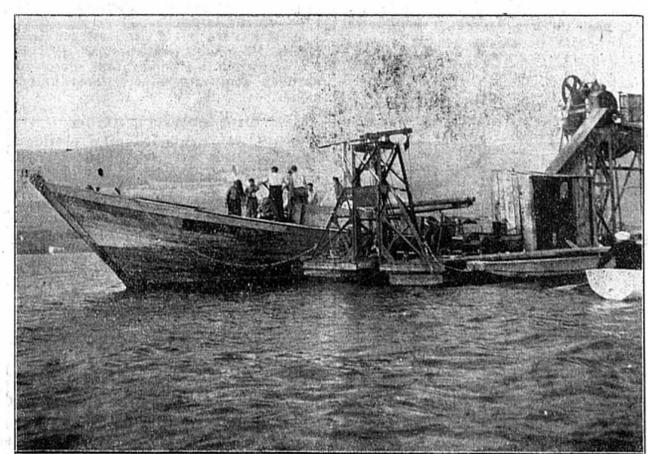
furent placées de chaque côté de «La Vaudoise». Elles étaient reliées par une forte poutrelle faite de poteaux télégraphiques, soit cinq pour l'arrière et trois pour l'avant. Quatre palans furent fixés à cette poutrelle et soulevèrent centimètre par centimètre la barque naufragée.

Hier après-midi à 14 h. 15, la proue de la barque arrivait à la surface. Les travaux se sont poursuivis jusqu'à 19 h. 30. Ils durent alors être abandonnés, la poutrelle étant encore trop peu résistante. Aujourd'hui, elle sera renforcée et l'on espère que le renflouage sera terminé.

L'état de la barque

«La Vaudoise» nous est apparue avec une partie de son pont et la cabine de pilotage arrachées par la pression d'air lors du naufrage. Dans la coque, une lame, à raz du pont, est partiellement disloquée. L'on distingue par cette fente l'extrémité d'une manche de veston. L'on ne sait pas encore si cette manche appartient à l'une des deux victimes.

Hier soir, un autre veston est venu à la surface durant le renflouage. On ne peut encore établir les causes de ce naufrage, car d'après les dernières constatations, la pompe à moteur de la barque n'a pas été utilisée, l'amenée d'essence étant restée fermée.



Les travaux de renflouage de la barque «La Vaudoise». (Phot. Castellani, Neuchâtel)

MOTIERS

Hirondelles familières (sp) Depuis quelques soirs deux hirondelles viennent dans une chambre à coucher et vont se percher sur un cordon électrique au-dessus des lits. Voilà des oiseaux bien familiers qui, on s'en doute, sont encouragés par la bienveillante hospitalité qu'ils reçoivent.

BOVERESSE

Vacances scolaires (c) A la suite d'un léger accident survenu dernièrement à l'institutrice de la classe du Mont, les élèves de cette classe sont en vacances depuis mercredi passé ; la rentrée a été fixée au 1er octobre.

Quant aux vacances pour la classe du village, elles débuteront le 13 octobre avec rentrée le 20.

AUX MONTAGNES

LA CHAUX-DE-FONDS

Un agriculteur blessé (c) Mercredi après-midi, une collision s'est produite dans le quartier des Rales entre une motocyclette et un «Râteau-fane» sur lequel avait pris place un agriculteur. Celui-ci, projeté au sol par le choc, a dû être conduit à l'hôpital, souffrant de violentes douleurs à la hanche.

VIGNOBLE

SAINT-AUBIN

La cueillette du raisin de table (c) La cueillette du raisin de table a débuté mardi. Le raisin est d'une très belle qualité, mais la récolte sera très irrégulière.

RÉGIONS DES LACS

FAOUG

Une auto renversée fond sur fond (sp) Dans l'après-midi du lundi du Jeûne, une automobile bernoise s'est renversée fond sur fond, à la sortie du village, du côté Avenches ; les deux occupants ont été conduits à l'hôpital de Meyriez, d'où ils purent le lendemain regagner leur domicile.

Vu l'abondance des matières, une partie de notre chronique régionale se trouve en onzième page.

C'est grâce au secours de Dieu que j'ai subsisté jusqu'à ce jour.

Madame Jeanne Ducommun et sa fille Jeannette, au Petit-Cortailrod ; Monsieur Georges Ducommun, son fils, au Petit-Cortailrod ; Madame veuve Rosa Schreyer, au Petit-Cortailrod, ses enfants et petits-enfants ;

les familles de feu Auguste Verdon, ses enfants et petits-enfants, au Locle, à Neuchâtel et à Berne ; Madame Berthe Kunz et ses enfants, à Morges ; les familles de feu Jacob Schlaepfer, les enfants et petits-enfants, à Cortailrod, à Neuchâtel et à Saint-Gall ; Monsieur et Madame Fritz Bangertier, à Cernier, et leurs enfants, à Bâle ; Madame et Monsieur Jules Pellaton, à Huémroz (Vaud) ; Madame veuve Alice Bachmann, à la Brévine ;

Monsieur et Madame Ami Mairet et leurs enfants, à la Brévine ; Monsieur et Madame Louis Bachmann, à la Brévine ;

Monsieur et Madame André Bachmann et leur fille, à la Chaux-de-Fonds, ainsi que les familles parentes et alliées ; ses fidèles employés : Monsieur Albert Kunzi ; Mademoiselle Laure Brunet ; Monsieur Louis Fornerod, ont la grande douleur de faire part du décès, après une longue et pénible maladie, de leur cher époux, papa, beaux-pères, beau-père, oncle et cousin,

Georges DUCOMMUN

restaurateur que Dieu a repris à Lui le 22 septembre à 23 heures, dans sa 67^{me} année. Petit-Cortailrod, le 23 septembre 1952. (Hôtel du Vaisseau)

L'Eternel est mon berger. Ps. 23 : 1, 2, 3, 4.

L'incinération aura lieu jeudi 25 septembre 1952, à 14 heures.

Culte au domicile mortuaire à 12 h. 30.

Départ du convoi pour l'église de Cortailrod à 12 h. 45, culte à 13 heures.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part

Les Contemporains de 1885 de Neuchâtel et environs ont le profond regret de faire part du décès de leur camarade et ami

Georges DUCOMMUN

membre actif de l'association. L'inhumation aura lieu le 25 septembre 1952, à 14 heures.

Ce n'est plus sur cette terre qu'aujourd'hui nous le cherchons, c'est dans la maison du père, où bientôt nous le suivrons.

Madame et Monsieur Constant Barraud-Burgat, à Bussigny, leurs enfants et petits-enfants, à Ependes, à Arnex s/o., à Lausanne et à Bussigny ;

Monsieur et Madame Numa Burgat-Arm, à Bôle, leurs enfants et petits-enfants, à Sorrières ;

Madame et Monsieur Karl Gross-Burgat et leurs enfants, à Zurich ; Monsieur et Madame Charles Burgat-Robert et leurs enfants, à Saint-Aubin ;

Madame et Monsieur Albert Auberson-Burgat, à Cossonay ; Madame veuve Jean Kuffer-Mori, à Boudry, ses enfants et petits-enfants ;

Madame veuve François Prince-Mori, à Neuchâtel, ses enfants et petits-enfants ;

Monsieur et Madame Robert Mori, à Gorgier, leurs enfants et petits-enfants ; les enfants de feu Albert Barbier-Mori ;

les enfants de feu Fritz Mori ; les enfants de feu Arnold Mori ; Monsieur et Madame Charles Burgat-Macabez et leurs filles, à Saint-Aubin ;

Madame veuve Paul Burgat-Humbert, à Colombier, ses enfants et petits-enfants ;

les enfants de feu Auguste Weber-Burgat, ainsi que les familles parentes et alliées.

ont la douleur de faire part du décès de leur chère et regrettée maman, belle-maman, grand-maman, arrière-grand-maman, sœur, belle-sœur, tante, cousine et parente,

Madame Léon BURGAT

née Elise MORI que Dieu a reprise à Lui, dans sa 82^{me} année. Saint-Aubin, le 23 septembre 1952.

J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi. II Tim. 4 : 7.

L'ensevelissement aura lieu à Saint-Aubin, vendredi 26 septembre 1952, à 13 h. 30. Cuite pour la famille, à 13 h.

Prière de ne pas faire de visites. Cet avis tient lieu de lettre de faire part

Et c'est ici la vie éternelle, qu'ils te connaissent seul vrai Dieu, et celui que Tu as envoyé, Jésus-Christ. Jean 17 : 3.

Monsieur et Madame Paul Burgat, et leurs enfants : François, Martine et Pierre, à Neuchâtel ; Mademoiselle Anne Burgat, à Peaseux ;

Monsieur Paul Porret, à Peaseux ; Mademoiselle Léa Burgat, à Morges ; Monsieur et Madame André Burgat et leurs enfants, à Colombier ;

Madame Ernest Burgat et ses enfants, à Colombier ; Madame William Burgat et ses enfants, à Morges ;

Madame Marc Burgat et ses enfants, à Montalchez ; Madame Maurice Perrin-Burgat et ses enfants, à Montalchez ;

Monsieur Joseph Burgat, à Bôle, ainsi que les familles parentes et alliées, ont la douleur de faire part du décès de

Monsieur Albert BURGAT

leur cher père, grand-père, neveu, frère et oncle, que le Seigneur a rappelé subitement à Lui dans sa 69^{me} année.

Peaseux, le 24 septembre 1952. (Rugin 2)

En vérité, en vérité je vous dis que celui qui entend ma parole, et qui croit Celui qui m'a envoyé, a la vie éternelle et ne vient pas en jugement ; mais il est passé de la mort à la vie. Jean 5 : 24.

L'ensevelissement aura lieu vendredi 26 septembre, à 13 heures, à Peaseux.

Lecture de la Parole à 12 h. 30, au domicile.

Prière de ne pas faire de visites

Travail et bonté furent sa vie. Madame O. Notter et son fils José ; Madame et Monsieur Hans Balzli et leur fils Ralph, ainsi que les familles parentes et alliées, ont le grand chagrin de faire part du décès de

Monsieur Alcide SCHERTENLIEB

leur cher papa, beau-père, grand-père, parent et ami, que Dieu a rappelé à Lui, dans sa 79^{me} année.

Neuchâtel, le 24 septembre 1952. (Rue de la Côte 5)

Le maître est là, il t'appelle. Jean 11 : 28.

L'ensevelissement, sans suite, aura lieu vendredi 26 septembre, à 15 heures.

Le comité de l'«Union Tessinoise» a le pénible devoir d'annoncer à ses membres le décès de

Monsieur Silvio QUADRONI

frère de Monsieur Joseph Quadrone, président de la société. L'incinération a eu lieu à Granges, mercredi 24 septembre.

Madame et Monsieur Gaston Roulin et leurs très chers petits Bernard et Michel, ainsi que les familles Roulin et Cochet, ont la grande douleur de faire part du départ pour le ciel de leur très chère petite

Josiane-Anita

enlevée subitement à leur tendre affection. Colombier, le 23 septembre 1952.

Au revoir, petite Josiane chérie. Elle est au ciel et dans nos cœurs.

L'ensevelissement, sans suite, aura lieu vendredi 26 septembre à 13 heures.

Pompes funèbres ELVARD

Garanties et Transports

Rue du Seyon Tél. 5 36 04